

Délibération de la Commission permanente

N° CPR.24.06.032

Dossier n° 4507

La délibération est adoptée à l'unanimité.

OBJET : CAP FILIÈRES

Approbation du cadre d'intervention du CAP FILIÈRE Semences 4ème génération 2024-2028

Approbation d'une convention

La Commission permanente du Conseil régional réunie le **7 juin 2024** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission n°5 territoires, agriculture, alimentation lors de sa réunion du 30 mai 2024 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente

Vu la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n° 22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire ;

Vu la délibération DAP n° 23.05.03 du 21 décembre 2023 approuvant la stratégie agricole du Conseil régional « Ambition Agriculture 2030 » et son annexe relative au cadre des CAP filières ;

Vu les délibérations CPR n° 10.01.04 du 26 mars 2010, n° 15.06.31.57 du 19 juin 2015 et n° 19.04.31.03 du 13 septembre 2019 approuvant trois CAP Filières Semences et Plants ;

Considérant la cohérence de cet engagement avec le SRDEII 2022-2030, la Stratégie « Ambition Agriculture 2030 » et le cadre des CAP filières ;

Considérant l'intérêt de ces projets, de leur cohérence avec la politique régionale dans ce domaine.

DECIDE

- D'approuver le contrat d'appui au projet de Filière Semences et Plants 4^{ème} génération 2024-2028 (annexe 1) ;
- D'adopter le règlement du CAP Filière Semences et Plants 4^{ème} génération (Annexe 2 - programme avec fiches actions), le budget prévisionnel (Annexe 3 - enveloppe prévisionnelle de 832 508 € dont 126 853 € de crédits de fonctionnement et 705 655€ de crédits d'investissement) ;
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer le Contrat d'appui joint en annexe et l'ensemble des actes afférents.

Le Président du Conseil régional,

François BONNEAU
signé

SIGNÉ LE : 10/06/2024

PUBLIÉ LE : 10/06/2024

N.B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



**CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE GRANDES
CULTURES 3EME GENERATION 2024-2028**

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 7 juin 2024, ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

Et

La Fédération nationale des agriculteurs Multiplicateurs des Semences (FNAMS), Siret n° 318906740 – 00010, ayant son siège social 74 rue Jean-Jacques Rousseau - 75001 PARIS, représenté par son Président, Monsieur Thomas BOURGEOIS,

Et

SEMAE, Siret n° 775657398 – 00019, ayant son siège social 44 rue du Louvres - 75001 PARIS, représenté par son Président, Monsieur Pierre PAGES,

Et

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur Philippe NOYAU

Ci-après dénommée « Les bénéficiaires », -

d'autre part,

VU la Communication de la Commission Européenne du 21 décembre 2022 relative aux Lignes directrices concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales à compter de 2023

VU le plan stratégique national (PSN) validé par la Commission Européenne le 31 août 2022,

VU le régime cadre notifié n° SA 107520 relatif aux « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire » pour la période 2023-2029.

VU le régime cadre exempté n° SA 109080, relatif aux « Aides aux actions de promotion des produits agricoles » pour la période 2023-2029.

VU le régime d'aides exempté n° SA 109081, relatif aux « Aides aux services de conseil dans le secteur agricole » pour la période 2023-2029.

VU le régime cadre exempté n° SA 108732, relatif aux « Aides à la recherche et au développement dans le secteur agricole » pour la période 2023-2029.

VU le régime d'aides exempté n° SA 108940, relatif aux « Aides à l'échange de connaissances et aux actions d'information » pour la période 2023-2029.

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente

VU la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU la délibération DAP n°23.05.03 du 21 décembre 2023 approuvant la stratégie agricole du Conseil régional « Ambition Agriculture 2030 »,

VU la délibération DAP n°23.05.03 du 21 décembre 2023 approuvant le cadre d'intervention des CAP Filières,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional du 7 juin 2024 adoptant le programme relatif au CAP SEMENCES ET PLANTS de 4ÈME GENERATION

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP SEMENCES ET PLANTS 4G » co-construit avec la FNAMS, la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, et SEMAE.

ARTICLE 2 – Rappel des enjeux de la filière

- 1- Faire face et s'adapter au changement climatique ;
- 2- Optimiser les moyens de production de l'amont à l'aval ;
- 3- Economie et compétitivité ;
- 4- Communiquer sur la filière

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme décliné en 5 axes, présenté en annexe A, a été adopté en commission

permanente du 7 juin 2024 :

Axe A : Evaluer les effets du changement climatique pour permettre à la filière de s'adapter et d'atténuer ses impacts » ;

Axe B : Acquérir des connaissances pour appuyer la filière dans sa transition agro écologique tout en renforçant la biodiversité « ;

Axe C : « Améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau pour sécuriser les productions de semences et plants » ;

Axe D : « Contribuer à la compétitivité de la filière ».

Axe E : « Animer les acteurs de la filière et communiquer sur ses enjeux et l'attractivité de ses métiers »

ARTICLE 4 - Budget

La Région affecte une subvention globale maximum de **832 508 € au titre de la politique agriculture régionale** et 600 000 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits pour la réalisation du programme du CAP SEMENCES ET PLANTS 4EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP SEMENCE ET PLANTS 4EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale.

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

ARTICLE 6 - Durée du CAP SEMENCES ET PLANTS 4EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de la signature de la convention.

ARTICLE 7 - Suivi du CAP SEMENCES ET PLANTS 4EME GENERATION – Avenant

1. Compte rendu annuel

Les bénéficiaires adressent un rapport annuel d'activités à la Région, présentant des éléments quantitatifs et qualitatifs des actions menées et de l'animation globale du projet.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, les bénéficiaires adressent un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP SEMENES ET PLANTS 4EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements des porteurs de projet collectif

Les bénéficiaires s'engagent à mettre en place et à animer le CAP SEMENCES ET PLANTS 4EME GENERATION.

ARTICLE 9 – Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

Les bénéficiaires s'engagent également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP SEMENCES ET PLANTS 4EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 – Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en quatre exemplaires originaux,
à Orléans, le 7 juin 2024,

Pour le Président du Conseil Régional
Et par délégation
La Vice-Présidente

Le Président de la FNAMS

Temanuata GIRARD

Thomas BOURGEOIS

Le Président de la chambre
régionale d'agriculture
Centre Val de Loire

Le Président de SEMAE

Philippe Noyau

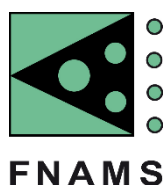
Pierre PAGES

Version du 26/03/2024



Plan d'actions de la filière semences et plants en Région Centre - Val de Loire

2024 - 2028



CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE A : Evaluer les effets du changement climatique pour permettre à la filière de s'adapter et atténuer ses impacts	
Action A.1 : Modéliser le climat de demain pour adapter l'assolement régional et les itinéraires techniques	
1. Contexte et problématique de la filière	Les premiers effets du changement climatique sont déjà clairement visibles : les étés 2022 et 2023 en sont des bons exemples. Des pistes d'adaptation sont déjà travaillées par les organismes de recherche et les instituts techniques, et mises en place sur le terrain par les agriculteurs. Mais pour pouvoir s'adapter, il faut d'abord comprendre ce qu'il va arriver. Or les informations sur les cultures de semences et plants sont parcellaires, les premières données ont été obtenues dans le CAP Filière Semences et Plants 3G et méritent d'être poursuivies.
2. Objectifs de la filière	Evaluer l'impact que le changement climatique aura sur les productions de semences et plants et faire de la prospective pour adapter l'assolement régional (envisager de nouvelles cultures par ex).
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Compléter les livrables de l'action C1 du CAP3G avec des informations sur la physiologie des cultures (besoins en sommes de températures, températures de gel, températures d'échaudage, besoins en eau sur le cycle, ...), des leviers d'adaptation ou d'atténuation etc. à rédiger des « Fiches de vulnérabilité ». Modéliser de nouvelles cultures sur ce format de « fiches de vulnérabilité ». Quelques cultures, déjà présentes en région Centre Val de Loire, mais non étudiées dans le cadre du CAP, sont pré ciblées comme la mâche, la betterave potagère, le pois potager et les céréales. Faire de la prospective sur des nouvelles cultures qui pourraient être développées dans la région dans le futur. Si les résultats sont disponibles à temp, cette étape se fera avec SEMAE et l'outil développé par AXA-Climate. Dans le cas contraire, cela se fera de manière plus conventionnelle en combinant modélisations et cartographie. Faire de la veille sur : - Les différents outils existants et si cela est possible, les paramétrer sur les productions de semences et plants : CANARI, CLIMALEAS, livrets de la chambre, ... - Les projets régionaux ex : (Ecoready LOFS / CAP Grandes Cultures) - Les nouveaux outils à venir Organiser des journées de diffusion des résultats : en fonction des résultats obtenus tout au long de cette action, ces journées pourraient

	être sous la forme de réunions techniques par région agricole ou d'une grosse journée en fin de CAP Filière.
4. Bénéficiaire de la subvention	FNAMS / Comité Centre et Sud / CRACVL / SEMAE
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Nombre de cultures modélisées Nombre de fiches vulnérabilité sorties Nombre d'outils paramétrées
6. Calendrier de mise en œuvre	Fiche de vulnérabilité : 2024-2025 Modélisations autres cultures : 2026 Prospectives nouvelles cultures : 2027-2028 Veille et paramétrage nouveaux outils : 2025-2026-2027 Journées de restitution des résultats : 2027-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	FNAMS
8. Partenariat	FNAMS / Comité Centre et Sud / CRACVL / SEMAE
9. Coût total estimé	Total : 34 760 € FNAMS : 30 jours (à 400 €/j) = 12 000 € - Fiche de vulnérabilité : 2024 : 3j et 2025 : 5j = 8j - Modélisations autres cultures : 2026 : 6j - Prospectives sur de nouvelles cultures : 10 jours (2027-28) - Veille et paramétrage de nouveaux outils : 2025 à 2027 : 2j/an = 6j - Journées de résultats = voir fiche E3 Comité Centre et Sud : 12 jours (à 430 €/j) = 5 160 € - Fiche de vulnérabilité 2024 et 2025 = 6 jours - Paramétrage d'outils 2025 à 2027 = 6 jours SEMAE : perspectives sur de nouvelles cultures : 12 jours (2027-28) = 6 600 € Chambre régionale d'agriculture : modélisations sur les besoins en eau en lien avec le changement climatique : 2j cultures x 10 cultures = 20j = 11 000 €
10. Aide Régionale	50% soit 17 380 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE A : Evaluer les effets du changement climatique pour permettre à la filière de s'adapter et atténuer ses impacts	
Action A.2 : Etude de l'impact du changement climatique sur les cycles des bio-agresseurs	
1. Contexte et problématique de la filière	Les effets potentiels du changement climatique commencent à être référencés sur plusieurs aspects : climatologie, physiologie des plantes, ... Mais il aura aussi certainement des effets sur les bio agresseurs (maladies, ravageurs, virus, ...) dont les cycles de développement sont régis par des températures, de l'hygrométrie, de la pluie, ... Aujourd'hui il existe peu d'informations sur l'impact que pourrait avoir le changement climatique sur les cycles de bioagresseurs préjudiciables en production de semences et de plants, ou sur l'évolutions des populations (arrivée de nouveaux bio agresseurs ?). Des laboratoires de recherche en entomologie présents en région pourraient étudier le sujet mais souvent ils ne connaissent pas la filière semences et plants et ses besoins.
2. Objectifs de la filière	Evaluer l'impact du changement climatique sur les bio agresseurs préjudiciables en production de semences et plants
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Les acteurs de la filière semences souhaitent faire travailler les acteurs académiques de la région sur les ravageurs spécifiques aux productions régionales, et sur les futurs ravageurs potentiels Parallèlement, dans le cadre du Conseil de Perspectives des Filières agricoles, le sujet de la biodiversité, et plus précisément de l'impact du changement climatique sur des populations d'insectes ravageurs semblait pertinent à travailler. L'intégration de cet enjeu à la stratégie régionale de la filière S&P permet d'imaginer une action de production de connaissance sur un sujet à définir dans le cadre de réunion de travail. Dans ce cadre, la filière Semences & Plant demande à VEGEPOLYS VALLEY d'animer un groupe de travail sur ce sujet, regroupant acteurs académiques et acteurs filières, afin de construire un projet de recherche d'intérêt régional, sur une thématique pertinente pour la filière semences. En 2024 et 2025, il est prévu des mises en relation entre la filière Semences & Plants et de ses acteurs avec des laboratoires régionaux pour se rencontrer, présenter les problématiques communes de la filière et identifier des sujets de projets à construire. Ces rencontres se feront via des réunions organisées par VEGEPOLYS VALLEY. Elles aboutiront à la construction d'un partenariat, à l'écriture et au dépôt d'un projet type APR IR (ou tout autre projet régional) pour 2025.

4. Bénéficiaire de la subvention	Comité Centre et Sud / SEMAE / FNAMS
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateur de résultat : émergence et dépôt d'un projet au cours du CAP Filière 4G Indicateur de suivi : compte-rendu des réunions de mise en relation et de montage de projet
6. Calendrier de mise en œuvre	Premiers échanges sur 2024 ou 2025 Début du projet entre 2025 et 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	VEGEPOLYS Valley
8. Partenariat	Des laboratoires de recherche en entomologie – IRBI, Inno-Phyt RTR Entomocentre – Plus globalement, 'insectes & innovations'
9. Coût total estimé	Total : 18 700€ CCS / SEMAE / FNAMS : 2j/an entre 2025 et 2028 = 24j = 13 200€ VEGEPOLYS : 10 jours pour le montage du projet (2024-25) = 5 500€
10. Aide Régionale	CCS / SEMAE / FNAMS pas de demande de subvention VEGEPOLYS : prise en charge via la convention annuelle avec le Conseil Régional et la mission précompétitive)
11. Participation autres financeurs	

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE A : Evaluer les effets du changement climatique pour permettre à la filière de s'adapter et atténuer ses impacts	
Action A.3 : Evaluer le Bilan Carbone des productions de semences et plants	
1. Contexte et problématique de la filière	L'agriculture contribue pour environ 20% aux émissions de Gaz à Effet de Serre de la France. Au vu des enjeux climatiques qui attendent la société, il est urgent de diminuer rapidement ces émissions là où c'est possible. Mais pour réduire ses émissions, il faut tout d'abord connaître ce qui est émis, à quel moment du cycle de la culture, à quelle étape de sa transformation, quels sont les postes les plus émetteurs etc. Les bilans carbone se sont développés ces dernières années, notamment au niveau des exploitations agricoles. En France, c'est la méthode du Label Bas Carbone qui est utilisée et aujourd'hui 4 outils labellisés. Ce nombre d'outils labellisés risque d'augmenter dans un futur proche. La question se pose de la prise en compte des cultures porte-graine, des plants, des cultures mineures ou des cultures avec des cycles spécifiques (comme les bisannuelles). Est-ce que ces outils sont paramétrés sur ces cultures ? Si oui, quelles sont les références qui ont été utilisées ? Si elles ne sont pas paramétrées c'est donc un chantier à entamer. Une fois les cultures de semences et plants paramétrées dans les outils, il serait possible de faire des bilans à la culture pour évaluer les émissions de GES, les stockages de carbone possibles et ainsi identifier les leviers d'atténuation les plus pertinents. La variabilité importante de la génétique au sein d'une même espèce mérite également qu'on s'y intéresse (exemple de la pomme de terre). En pommes de terre, cette évaluation se fera jusqu'à la partie « transformation » qui est réalisée chez les multiplicateurs. Si les données sont accessibles, un premier travail de réflexion des émissions de GES de la filière en lien avec les importations et exportations pourra également être réalisé en dernière année (en partenariat avec SEMAE et l'étude AxaClimate).
2. Objectifs de la filière	Faire le bilan carbone des productions de semences et plants pour pouvoir identifier et évaluer des leviers d'atténuation adaptés à ces cultures.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Veille sur les outils disponibles pour faire les bilans carbone. Prise en compte de la filière semences et plants dans ces outils, contacts avec les concepteurs des outils et des entreprises les proposant comme services. Paramétrage des outils si possible.

	Evaluation des bilans cultures de quelques porte-graines et du plant de pomme de terre.
4. Bénéficiaire de la subvention	FNAMS / Comité Centre et Sud / CRACVL
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Nombre d'outils de la méthode LBC paramétré sur semences et plants Nombre de bilans cultures
6. Calendrier de mise en œuvre	Veille : de 2025 à 2028 Paramétrage des outils : de 2025 à 2027 Bilans sur les cultures : 2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	FNAMS
8. Partenariat	FNAMS / Comité Centre et Sud / CRACVL
9. Coût total estimé	Total : 13 220 € FNAMS : 18 jours à 400 €/j = 7 200 € - Veille régionale sur les méthodes de bilans carbone : 1j/an = 4 jours - Paramétrage des outils : 3j / an = 9 jours - Bilans sur les cultures : 5 jours Comité Centre et Sud : 14 jours à 430 €/j = 6 020 € - Paramétrage des outils : 9 jours - Bilan sur les cultures : 5 jours Chambre régionale d'agriculture : pas de demande de subvention spécifique (temps régional)
10. Aide Régionale	50% soit 6 610 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE A : Evaluer les effets du changement climatique pour permettre à la filière de s'adapter et atténuer ses impacts	
Action A.4 : Modulation de la température de stockage de variétés de plants de pomme de terre	
1. Contexte et problématique de la filière	Toutes les variétés de pomme de terre, cultivées en production de plants en France, ont besoin d'une période de stockage à basse température pour respecter le « repos végétatif » qui est la période après récolte pendant laquelle les plants restent incapable de germer. C'est une note de 2 (très court) à une note de 8 (très long). Le deuxième élément important à prendre en compte c'est l'aptitude à la conservation. C'est une note de 1 (aptitude faible) et germination rapide, à une note de 9 (très bonne aptitude) et une germination tardive. Lors de leur inscription sur un catalogue officiel et après quelques années en production, elles sont toutes caractérisées sur ces deux valeurs. Pour beaucoup d'entre elles, elles doivent être stockées à une T° de consigne +2,5 à +3°C dans les locaux de stockage. Cette phase obligatoire de conservation a un coût non négligeable en énergie électrique.
2. Objectifs de la filière	Des nouvelles variétés inscrites récemment ont une aptitude au stockage qui est bon à très bon ce qui signifie que leur stockage peut être réalisé à une T° de consigne plus élevée, de l'ordre de +4 à +5°C. Certaines d'entre elles sont en cours de développement en Centre-Val de Loire, et il est important de revoir la stratégie de la conduite du stockage en tenant compte de leurs caractéristiques génétiques.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Expérimentation chez des adhérents de l'OP de différentes températures de conservation longue durée pour les variétés concernées. Enregistrement des données de fonctionnement des groupes froids, mesure d'éléments de qualité des plants : germination, perte de poids, développement de maladies fongiques, test de germination en fin de stockage, replantation au champ en n+1 pour vérification du comportement. Evaluation de la consommation énergétique et des économies réalisées.
4. Bénéficiaire de la subvention	Comité Centre et Sud
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : - Développement des nouveaux paramètres de stockage des plants de pomme de terre. - Développement de la production sur les variétés spécifiques à cette conduite. - Diminution de la consommation énergétique. Indicateurs de suivi : - Nombre d'essais

	- Nombre de variétés concernées - Diffusion aux producteurs concernés de la région
6. Calendrier de mise en œuvre	2024 : calage du protocole, mise en place et suivi du dispositif sur la récolte 2024 (août-déc) 2025 : poursuite du dispositif 2024 (janv-avril), comportement au champ, mise en place du dispositif sur la récolte 2025 (août-déc) 2026 : poursuite du dispositif 2025 (janv-avril), comportement au champ, mise en place du dispositif sur la récolte 2026 (août-déc) 2027 : poursuite du dispositif 2026 (janv-avril)
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Comité Centre et Sud
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	Total : 26 400 € 2024 : 10 jours = 5 500 € 2025 : 15 jours = 8 250 € 2026 : 15 jours = 8 250 € 2027 : 8 jours = 4 400 €
10. Aide Régionale	70 % soit 18 480 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE A : Evaluer les effets du changement climatique pour permettre à la filière de s'adapter et atténuer ses impacts	
Action A.5 : Production de plants de pomme de terre au plus proche des utilisateurs	
1. Contexte et problématique de la filière	En région Centre-Val de Loire, la production de pomme de terre de consommation en frais et de pomme de terre à destination de l'industrie de la frite ou de la chips représente environ 12 000 ha. Pour emblaver ces productions, cela nécessite environ 35 000 tonnes de plants provenant très peu de Centre-Val de Loire, mais surtout d'autres régions françaises (Bretagne, Hauts de France), voire d'autres pays voisins (Allemagne, Pays-Bas). On estime que le transport de ces plants nécessite 1 million de kilomètres à parcourir.
2. Objectifs de la filière	Mettre en place une nouvelle approche d'une production de plants certifiés à destination des producteurs utilisateurs régionaux. Certaines entreprises spécialisées dans la fourniture et la commercialisation de plants de pomme de terre sont déjà engagées dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et sont donc complètement concernées par les enjeux du développement durable. Objectif à moyen terme : 2/3 de la production de plants de la région pour le marché local
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Le Comité Centre et Sud, organisation de producteurs reconnue, a des relations étroites avec les opérateurs commerciaux qui contractualisent avec ses adhérents. Il souhaite mener une action auprès d'eux pour les sensibiliser à une prise de conscience collective, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
4. Bénéficiaire de la subvention	Comité Centre et Sud
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	- Volume de plants produits en région à destination des utilisateurs régionaux - Rencontres avec les opérateurs - Part des plants régionaux / plants autres régions
6. Calendrier de mise en œuvre	2025 : Production d'un argumentaire (éléments de contexte, impact, trajectoire à identifier, ...) 5 jours 2026 -2028 : Rencontre des opérateurs pour une sensibilisation et l'identification des actions à mener 5 jours/an
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Comité Centre et Sud
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	5j / an sur 4 ans = 20j = 11 000 €

Annexe 2

10. Aide Régionale	50 % soit 5 500€
11. Participation autres financeurs	

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE B : Acquérir des connaissances pour appuyer la filière dans sa transition agro écologique tout en renforçant la biodiversité	
Action B.1 : Mobiliser des leviers d'actions à travers des ateliers de co-conception de systèmes pour appuyer la filière dans sa transition agro écologique	
1. Contexte et problématique de la filière	Les stratégies actuelles de protection intégrée des cultures, basées sur des leviers agronomiques nécessitent d'être complétées par d'autres méthodes comme le renforcement de processus écologiques mobilisant la biodiversité. Les services écosystémiques rendus par la biodiversité dite « fonctionnelle » sont peu coûteux et potentiellement nombreux : pollinisation, lutte contre les parasites et les ravageurs, capacité à résister aux perturbations comme le changement climatique, ... Faire face à la perte en matière active : réduire les recours aux insecticides /herbicides. Les IAE, les couverts associés constituent une partie des réponses, pour lutter de façon alternative contre les ravageurs et le salissement des parcelles. Elles favorisent notamment le développement de prédateurs et parasitoïdes, dans l'optique de diminuer le recours aux traitements phytosanitaires, en particulier les insecticides. Acquérir des connaissances pour appuyer la filière dans sa transition agro écologique pour maintenir les productions par l'innovation par le développement d'infrastructures agroécologiques herbacées (restauration de corridors agroécologiques) et le développement de couvert associés afin de renforcer le service de pollinisation et de lutte biologique des ravageurs en production de semences. Faire face et s'adapter au changement climatique : stocker du carbone dans le sol. Une partie du carbone assimilé par les végétaux se retrouve stockée dans le sol. Selon l'INRAe, une prairie permanente stocke en moyenne 65 tonnes de carbone par hectare, contre 40 tonnes pour les terres cultivées. Déployer des IAE herbagères permettrait de compenser une partie du déstockage de carbone inhérent à l'activité agricole
2. Objectifs de la filière	Organiser des ateliers de co-conception pour identifier des leviers alternatifs et des aménagements paysagers sur certaines production de semences et plants en impasses techniques.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Organisation d'ateliers de co-conception constitués d'agriculteurs multiplicateurs, instituts technique, d'établissements semenciers, d'experts. En s'appuyant sur les connaissances des professionnels et des techniciens, en mobilisant les résultats de recherche et développement des instituts, et les retours d'expériences personnelles, il s'agira d'identifier des leviers et définir collectivement des stratégies de production sur des cas pratiques. Ces ateliers pourront cibler une production et un ravageur ou plusieurs productions dans la rotation. Il s'agira de mobiliser des

	leviers de pratiques et d'aménagements à mettre en place dans l'espace et dans le temps sur une exploitation fictive pour identifier les dispositifs (plantes, association de plantes, mode d'action recherché des plantes de service, densité de semis, mode d'implantation) adaptés pour chaque problématique. A l'issue des ateliers, chaque professionnel pourra valider certains leviers qu'il souhaite tester. Cette action sert de pré requis aux actions B2, B3 et B4.
4. Bénéficiaire de la subvention	Hommes et Territoires / FNAMS
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : - Mise en place des ateliers - Identification de leviers à expérimenter Indicateurs de suivi : - Emargement des ateliers de co-conception - Compte rendu des ateliers avec prise de décision - Nombre de solutions expérimentées dans les actions B2, B3 et B4
6. Calendrier de mise en œuvre	Fin 2024 à 2025
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Hommes et Territoires - FNAMS
8. Partenariat	FNAMS, Hommes et Territoires, Comité Centre et Sud, INRAe UMR Agronomie de Grignon, agriculteurs multiplicateurs, établissements semenciers, ...
9. Coût total estimé	TOTAL : 13 025 € 4 ateliers d'1 journée + 1 jour de préparation pour deux animateurs 4000 € de budget de prestation (intervenant extérieur ?) Pilotage de l'action : 3 jours pour FNAMS et H&T FNAMS : 8 jours de conduite d'ateliers + 1.5 jours de pilotage = 9.5 jours à 400€/j = 3 800€ H&T : 8 jours de conduite d'ateliers + 1.5 jours de pilotage = 5 225 € Budget de prestation (salle intervenant extérieur) : 4 000 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% soit 4 512,5 € (budget prestation non éligible)
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE B : Acquérir des connaissances pour appuyer la filière dans sa transition agro écologique tout en renforçant la biodiversité	
Action B.2 : Compatibilité d'infrastructures agroécologiques avec les productions de semences et plants régionales	
1. Contexte et problématique de la filière	Dans le cadre de leur transition agroécologique, les acteurs des filières agricoles, notamment en grandes cultures, développent des stratégies alternatives basées sur le renforcement de processus écologiques mobilisant la biodiversité. L'aménagement du paysage par les Infrastructures Agroécologiques (IAE) participe à enrichir l'offre des services écosystémiques. Le développement des offres de couverts fleuris, pour appuyer la lutte contre certains ravageurs en grandes cultures ou dans le cadre de cahiers des charges de production ou de filière représente un risque pour la filière semences. En effet, certaines espèces végétales sauvages comme la carotte sauvage sont à bannir en zone de production de semences (risques d'hybridation génétique...). Il s'agira ici d'avoir une veille sur ces couverts pour une implantation annuelle et pérenne, évaluer le risque pour la filière et promouvoir des couverts fleuris compatibles avec la production de semences et plants et favorables à la biodiversité.
2. Objectifs de la filière	Expertiser et/ou adapter les mélanges jachères existants (annuelles et pérennes) et évaluer leur intérêt pour les productions de semences et plants, et notamment leurs impacts sur la biodiversité et les auxiliaires. Promouvoir ces couverts auprès des acteurs de la filière agricole : les conseillers de développement agricole, les techniciens de coopératives agricoles, les acteurs de l'aval des filières (notamment les offres biodiversité liées à des cahiers de production, des démarches de certification...), les partenaires du développement rural (fédération de chasse,...). Un lien avec les actions du CAP filière Grandes cultures sera effectué, notamment dans le cadre de la fiche B3 visant à encourager l'ambition de doubler les IAE en grandes cultures et la fiche A6 visant à intégrer les démarches de biodiversité (aménagements) dans le cadre de cahiers des charges de production et démarche de certification.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Tester différentes infrastructures sous forme de bandes annuelles intra-parcellaires ou pérennes en bordure de haie ou de parcelle : - Etude : 4 jours par partenaire pour deux partenaires (FNAMS, H&T) - o Lister les différents mélanges jachères conseillés et commercialisés pour une utilisation en bande annuelle « auxiliaires ».

	○ Etudier différentes compositions de mélange déjà existants (notamment les mélanges étudiés dans le cadre du Capfilière Grandes-Cultures) voire adapter la composition afin de supprimer les espèces pouvant s'hybrider avec les cultures porte-graine multipliées en région Centre Val de Loire - Tester deux mélanges en grande parcelle. Les cibles seront définies à la suite de l'action B1 mais il devra s'agir de deux typologies de couverts (avec au moins 3 sites par modalité) : un couvert annuel intra-parcellaire et un couvert pérenne en bord de parcelle ou bord de haies : 2 modalités de couvert x 3 sites : 6 essais minimum - Suivis envisagés (2025-2028) pour les deux modalités de couverts : ○ Suivi botanique (implantation, développement adventices, longévité) ○ Suivis de floraison des couverts ○ Suivis des biodiversité (auxiliaires et pollinisateurs) (ex : filet fauchoir, pot Barber, ... et identification via le LEE) Suivis terrain : 6 jours/ partenaires en 2025 puis 5 jours/an pour 2026/2027 pour deux partenaires Identification LEE : 10 j /an Stagiaire M1 : 600€ + 200€ déplacements / mois sur 3 ans Analyse et résultats : 8 jours /an/partenaires pour deux partenaires - Valorisation écrite (presse ou site internet, contrat de solution par exemple) : 3 jours - Valorisation et transfert des références dans le cadre des journées régionales (voir fiche E3) : 1 journée de démonstration en fin de projet sur un site d'expérimentation pour les professionnels du secteur, les semenciers spécialisés dans la fleur et les apprenants. Seront également conviés les acteurs cités dans la partie « objectifs ». Journée régionale (fiche E3) avec du budget d'impression, de prestation Les acteurs de l'aval de filière seront sensibilisés sur les résultats de l'action au regard des couverts promus dans le cadre de leurs cahiers des charges, les acteurs du développement rural et notamment les fédérations de chasse qui proposent un large choix de couverts dans leur catalogue de jachères environnement faune sauvage via le réseau Agrifaune. Une communication sera établie tout au long du projet Capfilière S&P avec le groupe d'acteurs impliqués dans les actions B3 et A6 du Capfilière Grandes Cultures, cette relation sera notamment facilitée par l'association Hommes et Territoires impliquée dans les deux Capfilières.
4. Bénéficiaire de la subvention	Hommes et Territoires / FNAMS / Laboratoire d'Eco Entomologie

5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : - Développement de couverts fleuris compatibles avec la production de semences et plants Indicateurs de suivi : - Protocoles d'expérimentation - Synthèses des résultats d'expérimentation - Restitution en dernière année de l'étude des résultats obtenus à la filière semence et autres acteurs agricoles - Articles de presse + valorisation sur les fiches du contrat de solution
6. Calendrier de mise en œuvre	2025 - 2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Hommes et Territoires + FNAMS
8. Partenariat	FNAMS, Hommes et Territoires, Laboratoire d'Eco-Entomologie d'Orléans, FRC, SEMAE, CAP Grandes Cultures, ...
9. Coût total estimé	TOTAL : 84 525 € FNAMS (400 €/j) : 24 600 € Etude : 4 jours en 2025 = 1 600 € Expérimentation (2025/2028) : 16 000 € Suivis et analyses : 14 jours en 2025, 13 jours en 2026 et 13 jours en 2027 = 40 jours Valorisation du projet (2028) : 1.5 jour = 600 € Pilotage de l'action (2025/2028) : 4 jours/an = 16 jours = 6 400 € H&T : 33 825 € Etude : 4 jours en 2025 = 2 200 € Expérimentation (2025/2028) : 22 000 € Suivis et analyses : 14 jours en 2025, 13 jours en 2026 et 13 jours en 2027 = 40 jours Valorisation du projet (2028) : 1.5 jour = 825 € Pilotage de l'action (2025/2028) : 4 jours/an = 16 jours = 8 800€ Laboratoire d'Eco entomologie (identifications) : 10 jours / an sur 3 ans : 10 x 3 x 550 = 16 500€ Stages M1 (co-encadrement FNAMS / H&T) : 800€/mois x 4 mois = 3 200€/an, 1 stage / an = 9 600 €
10. Aide Régionale	TOTAL : 55 082,5 € Etude à 50 % : 1 900 € Expérimentation à 70% : 44 870 € Valorisation à 50 % : 712,5 € Pilotage de l'action à 50% : 7 600 €

Annexe 2

11. Participation autres financeurs	

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE B : Acquérir des connaissances pour appuyer la filière dans sa transition agro écologique tout en renforçant la biodiversité	
Action B.3 : Incidence de l'environnement sur la production de semences d'oignon	
1. Contexte et problématique de la filière	Plusieurs multiplicateurs de semences de potagères fines ont signalé un détournement des abeilles domestiques vers les cultures de lavandin qui se sont développées en Beauce. La culture d'oignon semence semble la plus impactée. Or la pollinisation de l'oignon est mal connue. Quelle est la part de sa pollinisation due à l'abeille domestique ? Quelle est la part d'autres pollinisateurs ? Comment l'environnement des parcelles (IAE, autres cultures, ...) joue sur la pollinisation de l'oignon ? Existe-t-il des leviers pour améliorer les conditions de pollinisation ?
2. Objectifs de la filière	Cette action vise à : - Mieux connaître les insectes pollinisateurs qui participent à la pollinisation de l'oignon et évaluer la part de l'abeille domestique dans la pollinisation - Évaluer l'impact de l'environnement sur la fréquentation en insectes des parcelles d'oignon et sur le rendement grainier - Tester des dispositifs en faveur des insectes pollinisateurs identifiés au cours des premières années de l'action afin de les favoriser
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Recherche bibliographique sur la pollinisation de l'oignon (FNAMS) : 2 jours en 2024 - Expérimentation sur trois zones : Berry, Beauce – Gâtinais sans lavandin, Beauce avec lavandin (FNAMS, H&T) en 2025 et 2026 : - o Dénombrement de pollinisateurs afin d'identifier quels insectes participent à la pollinisation d'oignon (FNAMS + H&T) sur les 5 semaines de floraison de l'oignon - o Mesure de l'impact de l'environnement dont le lavandin sur le rendement grainier des parcelles suivies (FNAMS) 2 à 3 parcelles par zone : soit 6 à 9 parcelles 14.5 jours/an pour deux partenaires sur 2 ans (2,5 jours/an pour H&T et 12 jours/an pour FNAMS) Analyses Labosem : triage, pesée, PMG et FG : 1800 € Analyses des résultats en 2026 : 14 jours soit 7 jours par partenaire Des liens pourront être fait avec l'ADAPIC, notamment sur la fréquentation des lavandins par les pollinisateurs domestiques (analyses de miels...). (Action interfilières ?) - Tester en dernière année de l'action et sur trois zones choisies l'intérêt de bandes mellifères sur les pollinisateurs identifiés en début de l'action avec effet si possible sur le rendement grainier (FNAMS, H&T) - o Suivis botaniques du couvert fleuri

	○ Suivis de floraison (oignons et bandes fleuries) sur les 3 parcelles d'oignon avec bande fleurie à proximité de lavandin sur les 5 semaines de floraison de l'oignon ○ Suivi pollinisateurs (sur oignon) sur les 5 semaines de floraison de l'oignon ○ Suivi de rendement Suivis de l'expérimentation : 18 jours pour deux partenaires (8 jours H&T, 10 jours FNAMS) Analyses des résultats : 14 jours soit 7 jours par partenaire Valorisation écrite (presse ou site internet, recensement des actions favorables aux pollinisateurs par exemple) : 3 jours pour la valorisation écrite - Valorisation et transfert des références dans le cadre des journées régionales (voir fiche E3) : 1 journée de démonstration en fin de projet sur un ou deux site(s) d'expérimentation pour les professionnels du secteur, les semenciers spécialisés dans la fleur et les apprenants dans le cadre d'une journée régionale (fiche E3)
4. Bénéficiaire de la subvention	FNAMS Hommes et Territoires
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateur de résultat : maintien des surfaces de productions d'oignon semence en Beauce Indicateurs de suivi : - Synthèses annuelles des résultats d'expérimentation - Restitution en dernière année de l'étude des résultats obtenus à la filière semence et lavandin et autres acteurs agricoles - Articles de presse + valorisation sur le site de recensement des actions favorables aux pollinisateurs (lien PNA)
6. Calendrier de mise en œuvre	2024 bibliographie Puis 2 ^e semestre 2025 à 2 ^e semestre 2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	FNAMS
8. Partenariat	FNAMS, Hommes et Territoires, SEMAE, Université Orléans, SCAEL, ADAPIC, établissements semenciers, agriculteurs multiplicateurs, ...
9. Coût total estimé	TOTAL : 40 475 € FNAMS (400€/j) : Etude bibliographique (2024) : 2 jours en 2024 = 800 € Expérimentation (2025/2027) : 48 jours = 19 200 € - Suivis : 12 jours en 2025 et en 2026, 10 jours en 2027 = 34 jours - Analyses des résultats : 7 jours en 2026 et 2027 = 14 jours Prestation laboratoire : 1 800 € Valorisation écrite du projet (2028) : 1.5 jour = 600 €

	Pilotage de l'action (2025/2028) : 2 jours/an sur 3 ans : 6 jours = 2 400 € H&T : Expérimentation (2025/2027) : 27 jours = 14 850 € - Suivis : 2.5 jours en 2025 et en 2026, 8 jours en 2027 = 13 jours - Analyses des résultats : 7 jours en 2026 et 2027 = 14 jours Valorisation écrite du projet (2028) : 1.5 jour = 825 €
10. Aide Régionale	TOTAL : 27 407,5 € Etude à 50 % : 400 € Expérimentation à 70% : 25 095 € Valorisation à 50 % : 712,5 € Pilotage de l'action à 50% : 1 200 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des partenaires

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE B : Acquérir des connaissances pour appuyer la filière dans sa transition agro écologique tout en renforçant la biodiversité	
Action B.4 : Mettre au point des itinéraires techniques innovant pour pérenniser la filière en région Centre Val de Loire	
1. Contexte et problématique de la filière	La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est un enjeu environnemental fort pour l'agriculture française. Cependant, les productions de semences et plants s'intègrent dans un marché mondialisé. L'excellence de la qualité sanitaire de la production est obligatoire, et elle est très souvent liée à des cahiers des charges réglementaires ou commerciaux. La pérennité des productions réalisées en région Centre – Val de Loire est conditionnée par l'adaptation des techniques de production aux nouvelles contraintes réglementaires, tout en gardant leur compétitivité. Aujourd'hui avec la disparition dans un délai très court de matières actives chimiques au niveau communautaire, et avec la programmation de nouveaux retraits à venir, certaines productions sont mises à mal, et d'autres se retrouvent en impasse technique par manque de solutions. Des produits de biocontrôle proposés sur le marché par des entreprises spécialisées ont déjà été testés depuis plusieurs années mais les résultats sont peu probants. Pour autant, il est nécessaire de continuer à tester de nouveaux itinéraires techniques qui intègrent de nouvelles solutions économes en intrants qui arrivent sur le marché. Chaque production étant très spécifique, les approches sont donc nombreuses. En plus de ces aspects réglementaires, le changement climatique s'en mêle et rajoute des contraintes supplémentaires sur les productions en termes de dates de semis / plantation, de besoins en eau, d'apparition de nouveaux bioagresseurs, ... Les résultats des essais seront utilisables aussi bien en Agriculture Conventionnelle qu'en Agriculture Biologique : désherbage mécanique, produits de biocontrôle contre les ravageurs, plantes associées, etc.
2. Objectifs de la filière	Face aux enjeux environnementaux et climatiques, mettre en place des expérimentations pour développer des techniques alternatives, utilisables en Agriculture Conventionnelle et en Agriculture Biologique. Tout l'itinéraire cultural est concerné mais les priorités portent sur les nouvelles techniques d'implantation, les moyens de lutte alternative (maladies, ravageurs, adventices), l'optimisation et le pilotage des intrants ou encore les moyens de mesure de la santé des plantes.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du	<u>Nouvelles techniques d'implantation :</u> - Dates d'implantation : pommes de terre, haricot, lentilles, ... des essais ont déjà démarré en 2024 sur cette thématique - Matériel d'implantation

bénéficiaire de la subvention	- Développement des couverts en culture et des plantes compagnes - Autres techniques d'implantation (semis direct, agriculture de conservation, ...) <u>Les moyens de lutte alternative</u> : biocontrôle sur maladies et ravageurs, désherbage mécanique, ... <u>Optimiser/piloter/moduler les intrants</u> : Développement et test d'OAD. Exemple en plants de pommes de terre avec le radar Faunaphotonic qui comptabilise et identifie les pucerons responsables de maladies à virus, qui est comparé au dispositif traditionnel cuvette jaune. La même entreprise est en train de mettre au point un module cicadelles, insectes vecteurs également de maladies à virus. <u>Nouvelles cultures / cultures voisines</u> et leurs impacts positifs et/ou négatifs sur les cortèges maladies-auxiliaires-ravageurs, ... Exemple de la culture du lavandin qui peut héberger des maladies et des vecteurs pouvant impacter la production de plants de pomme de terre. <u>Santé des plantes</u> : une plante en mauvaise santé est plus sensible aux attaques de bio-agresseurs et a besoin de plus de traitements phytosanitaires. Comment évaluer et mesurer la santé globale de la plante (potentiel redox, taux de chlorophylle, ...) ? Comment l'améliorer pour quels effets ? Exemple en plant de pomme de terre en 2022 et 2023, avec un apport cadencé de saccharose qui renforce les défenses naturelles des plantes, et permet de limiter la propagation du virus PVY au sein de la culture. Les résultats acquis lors de ces expérimentations seront partagés à l'ensemble de la filière par différents moyens : - Présentation annuelle lors de comités de filière - Organisation de visites d'essais ou de journées de restitutions de résultats - Diffusion des résultats par voie écrite (articles, synthèses, ...)
4. Bénéficiaire de la subvention	FNAMS / Comité Centre et Sud / Hommes et Territoires
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : maintien des productions en région Centre – Val de Loire par l'obtention et la diffusion aux agriculteurs multiplicateurs de nouvelles méthodes liées à l'itinéraire cultural, adaptées au contexte agricole Centre – Val de Loire, et permettant de répondre aux évolutions réglementaires, environnementales et climatiques. Indicateurs de suivi : - Nombre d'essais réalisés par an - Nombre de démonstrations, de visite d'essais et de réunions bout de champ organisées - Nouvelles techniques utilisables Chaque année la liste précise des essais réalisés dans le cadre de cette action, leur thématique ainsi que le budget sera présentée et

	validée lors d'un comité de filière. Si besoin, les arbitrages financiers sur cette enveloppe seront réalisés à ce moment-là.
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	FNAMS
8. Partenariat	FNAMS / Comité Centre et Sud / Hommes et Territoires
9. Coût total estimé	Expérimentation : 180 000€ au total sur les 4 années Valorisation des résultats : voir fiche E3
10. Aide Régionale	70% soit 126 000€
11. Participation autres financeurs	

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE B : Acquérir des connaissances pour appuyer la filière dans sa transition agro écologique tout en renforçant la biodiversité	
Action B.5 : Développer et animer le réseau régional des semences paysannes	
1. Contexte et problématique de la filière	Depuis 10 ans, la Maison des Semences Paysannes en Région Centre Val de Loire s'inscrit dans le Réseau Semences Paysannes et accompagne les paysan(ne)s sur la sélection, la multiplication et la conservation des semences de blés, maïs et tournesols. Plusieurs projets de recherche participative entre paysan(ne)s et chercheur(se)s se sont succédé et ont permis aux paysan(ne)s d'acquérir et de partager leurs savoirs, mais aussi d'expérimenter plusieurs variétés de semences paysannes dans toute la Région Centre-Val de Loire. Ces expérimentations ont permis à chacun.ne d'atteindre des objectifs d'adaptation des différentes variétés sur les territoires, d'autonomie dans la production de semences sur les fermes, de performance et de rentabilité et par conséquent des objectifs de bonne vivabilité sur les territoires, en adéquation avec la Charte de l'Agriculture Paysanne de notre réseau. Toutes ces recherches ont porté leurs fruits mais ne concernaient jusqu'alors que les Grandes Cultures. Or dans un souci de gestion de la ressource en eau et de stockage de carbone dans les sols, les semences paysannes intéressent plus largement toutes productions confondues et diverses espèces : céréales, couverts, engrais vert et fourragères.
2. Objectifs de la filière	Poursuivre le développement des semences paysannes et l'expérimentation de nouvelles espèces avec les objectifs suivants : - Accentuer la biodiversité cultivée - Améliorer la structure des sols et faire face aux aléas climatiques de plus en plus fréquents - Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires fortement émetteurs de gaz à effet de serre - Limiter l'empreinte carbone liée au transport et à la provenance des semences fourragères et d'engrais vert certifiées provenant souvent de l'étranger. - Limiter le travail du sol (baisse des charges opérationnelles à l'hectare), maîtriser le salissement des parcelles par des adventices et assurer une meilleure disponibilité des éléments fertilisants pour la culture suivante, favorisant ainsi un rendement satisfaisant - Adapter les semences paysannes aux conditions pédo-climatiques des différents territoires de la Région, rendent les fermes plus résilientes dans le temps : résistance aux stress climatiques (sécheresse, excès d'eau) - Développer des ponts entre les productions diverses et variées sur les territoires, dynamiser les échanges de semences et l'entraide entre paysans de productions différentes pour générer de nouvelles dynamiques locales ;

3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Action 1 Développer les expérimentations sur de nouvelles espèces : semences fourragères, engrais verts <u>Objectif</u> : Renforcer la biodiversité cultivée en semences paysannes, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des fermes, en permettant aux paysan.ne.s d'utiliser de nouvelles espèces <u>Contenu</u> : Etablir et mettre en œuvre un protocole d'expérimentation au champ de semences fourragères (légumineuses ou non légumineuses) : <u>Activités</u> : Contact ARDEAR avec les chercheuses, Etablissement de protocoles d'expérimentations par les chercheuses, Coordination ARDEAR des échanges chercheurs/paysan.ne.s, <u>en année 1</u> Semis, suivi, récolte par les paysans en lien avec les chercheuses : 10 essais par an selon les envies (trèfle (incarnat, lotier), luzerne, moutarde, féverole, lentillon, pois, phacélie), au moins 2 essais par espèce pour comparaison Réalisation des bilans des expérimentations par les chercheuses Coordination ARDEAR avec le Réseau Semences Paysannes au niveau national Diffusion des résultats <u>Livrables</u> : Protocole d'expérimentations au champ : 1 par espèce Fiches de suivi des essais Bilan des essais et analyse croisée : 1 Publication par an <u>Public cible</u> : paysans CVL <u>Nombre de jours</u> : Coordination de l'action par l'ARDEAR : 2 jours par an = 8 j Expérimentation de l'ARDEAR : 2 jours par an = 8j Chercheuses (prestation) 10 jours par an = 40 jours + 4000 € de frais de déplacement Paysans 30 jours par an = 120j Action 2 : Animer des rencontres annuelles locales et thématiques autour des nouveaux essais <u>Objectif</u> : Montrer aux paysans déjà impliqués et paysans potentiellement intéressés par les semences fourragères les essais en cours, échanger sur les bénéfices et contraintes <u>Contenu</u> : Organiser une journée de rencontres territoriales des paysan.ne.s sur 3 sites d'expérimentation par an <u>Activités</u> : Organisation et animation ADEAR avec les paysan.ne.s concerné.e.s et les chercheuses <u>Livrables</u> : Bilan de chaque rencontre, Article <u>Public cible</u> : paysans CVL <u>Nombre de jours</u> : ADEAR 10 j/an = 40j + 4 000 € de frais de déplacements. Action 3 : Créer et animer une base de données régionales pour faciliter les échanges de semences et de retours agronomiques <u>Objectif</u> : Développer les échanges de semences paysannes en région
--	--

<u>Contenu</u> : Déployer un outil web sécurisé d'informations et d'échanges participatifs des semences paysannes par et pour les paysan.nes via une interface sur le site internet de l'Ardear CVL avec une base de données présentant à la fois un volet technique (variétal, cultural, intérêt nutritionnel par variété) et un répertoire des semences disponibles et des fermes participatives. <u>Activités</u> : Rédaction (ARDEAR) et diffusion d'un cahier des charges pour une base de données participative = 4 jours année 1 Analyses (ARDEAR) des offres pour le choix d'un prestataire = 2 jours année 1 Travaux et échanges avec le prestataire (ARDEAR), validation de la base de données : ARDEAR = 2 jours année 1 Administration/gestion de la base de données, des accès à la base : ARDEAR = 2 jours par an Création puis Mise à jour annuelle de la cartographie : ARDEAR = 1 jour par an Création puis Mise à jour annuelle du répertoire des semences disponibles, des fermes participantes : ARDEAR = 1 jour par an Création et mise en ligne annuelle de contenus agronomiques : techniques variétale, culturales : ARDEAR = 1 jour par an <u>Public cible</u> : • Données techniques générales : adhérents des ADEAR et tout public francophone • Répertoire régional et cartographie : adhérents des ADEAR CVL et de la MSP CVL <u>Livrables</u> : Base de données Cartographie annuelle Répertoire annuel des semences disponibles, des fermes participantes Publication de contenus agronomiques : techniques variétale, culturale (au moins 2 fiches par an) <u>Nombre de jours</u> : 28 jours sur la durée du CAP, dont 13 en année 1 <u>Coût</u> : 28 j + prestation 16 000 € Action 4 : Promouvoir les semences paysannes, animer et coordonner les réseaux <u>Objectif</u> : Montrer aux paysans déjà impliqués et paysans potentiellement intéressés par les semences paysannes les essais en cours, échanger sur les bénéfices et contraintes <u>Contenu</u> : Accompagner les groupes dans les expérimentations, la production, la valorisation des semences paysannes ; Accompagner les groupes dans les expérimentations, la production, la valorisation des semences paysannes <u>Activités</u> : Organisation de formations à la sélection, multiplication, valorisation des SP (ADEAR) Animation des groupes d'échange : temps de retour d'essais, ateliers échanges de pratiques (ADEAR) Promotion des nouvelles variétés auprès des paysans toutes productions confondues (ARDEAR, ADEAR) Animation / communication sur la base de données (ARDEAR) Capitalisation et diffusion des savoirs (ARDEAR)
--

	Communication grand public (intérêt nutritionnel, économie en intrants, en eau) (ARDEAR) <u>Public cible</u> : paysans CVL, grand public <u>Livrables</u> : Publication de supports de communication légers mais réguliers à destination des paysans (au moins 3 par an) Article grand public : 1 par an <u>Nombre de jours</u> : ARDEAR : 4 j/an = 16 j ADEAR : 18 j/an = 88 j Frais de déplacements 4 000€
4. Bénéficiaire de la subvention	ARDEAR et ADEAR de la région CVL Prestation Chercheuses Rennes
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	• Nombre de paysans impliqués dans les semences paysannes • Nombres d'espèces et de variétés fourragères expérimentées • Nombre d'espèces et de variétés d'engrais verts expérimentées • Nombre de communications et publications de recherche sur les semences paysannes • Nombre de portes ouvertes
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2025 : établir le protocole d'expérimentation et le cahier des charges de l'interface et de la base de données 2025-2028 : réaliser les expérimentations, mettre en œuvre l'interface
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ARDEAR CVL
8. Partenariat	- Chercheuses « D'une graine aux autres », en collaboration avec l'équipe Biodiversité cultivée et recherche Participative d'INRAe à Rennes - Prestataire base de données - Paysans et paysannes de CVL impliqués dans les semences paysannes
9. Coût total estimé	Total : 210 600 € Action 1 : 100 800 € Coordination de l'action par l'ARDEAR : 2 jours par an = 8 j = 4 400€ Expérimentation de l'ARDEAR : 2 jours par an = 8 j = 4 400€ Chercheuses (prestation) 10 jours par an = 40 jours + 4 000 € de frais de déplacement = 26 000€ Paysans 30 jours par an = 120j = 66 000 € Action 2 : 26 000 € ADEAR : 40j + 4 000 € de frais de déplacement = 26 000€ Action 3 : 31 400 € ARDEAR rédaction cahier des charges / choix du prestataire : 8j = 4 400€ ARDEAR administration du site : 5j/an = 20j = 11 000€ Prestation : 16 000 € Action 4 : 52 400 €

	ARDEAR : 4 j/an = 16 j = 8 880 € ADEAR : 18 j/an = 88 j = 39 600 € Frais de déplacements 4 000€
10. Aide Régionale	Total : 28 980 € Action 1 : 23 480 € Coordination de l'action par l'ARDEAR : 2 220 € Expérimentation de l'ARDEAR : 3 080 € Chercheuses (prestation) : 18 200 € Paysans : non financés <u>Action 2 : voir fiche E.3</u> <u>Action 3 : 5 500€</u> ARDEAR rédaction cahier des charges / choix du prestataire : non financé ARDEAR administration du site : 5 500€ Prestation : non financé <u>Action 4 : non financée</u>
11. Participation autres financeurs	Fondation Un monde par tous Europe ?

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE C : Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau pour sécuriser les productions de semences et plants	
Action C.1 : Acquérir ou valoriser de nouvelles connaissances sur les besoins en eau des cultures en production de semences et adapter les outils d'aide à la décision	
1. Contexte et problématique de la filière	Les premiers effets du changement climatique sont déjà clairement visibles : les années 2020, 2022 en sont des bons exemples avec des printemps et des étés plus chauds et plus secs. L'accès à l'eau et l'irrigation pour sécuriser la production des cultures porte-graines et des cultures de plants de pomme de terre est une condition existentielle pour la filière semences et plants en région Centre - Val de Loire. Des premiers travaux, basés sur des recherches bibliographiques anciennes ont été menés sur les 25 dernières années sur les besoins en eau d'une partie des cultures porte-graines. En ce qui concerne la production de plants de pomme de terre, les références produites vont parfois jusqu'à la différenciation des besoins par groupe de variétés. Mais les besoins référencés parfois à titre d'experts sont-ils pertinents à l'aube du changement climatique ou chaque goutte d'eau compte. Est-il possible d'augmenter l'efficacité des irrigations apportées sur les cultures porte-graines et de plants de pomme de terre ? Est-il possible par l'utilisation d'OAD numérique performant de faire des économies d'eau sans perte de qualité et de production par la visualisation précise de l'état de la réserve en eau du sol sur une culture porte-graines ou de cultures de plants de pomme de terre jusqu'au groupe de variétés, et en apportant le bon conseil « la bonne dose d'eau au bon moment » ?
2. Objectifs de la filière	- Vérifier le bon calibrage des coefficient culturaux utilisés sur le terrain pour évaluer les besoins en eau sur 5 cultures porte-graines ou plants de pomme de terre - Vérifier le bon fonctionnement du calcul de bilan hydrique par un OAD numérique et la véracité du conseil délivré. - Evaluer les possibilités d'amélioration de l'efficacité de l'eau offerte par l'utilisation de l'OAD
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Paramétrer l'OAD de bilan hydrique avec les données bibliographiques connues sur 5 cultures - Tester la corrélation et la véracité des informations délivrées par l'OAD avec les observations terrains périodiques réalisées sur la plateforme expérimentale FNAMS sur ces cultures et sur les essais terrain du Comité Centre et Sud - Evaluer la pertinence des coefficients culturaux historiques sur ces cultures, et les réévaluer si besoins par des feedback de paramétrage régulier dans l'OAD
4. Bénéficiaire de la subvention	FNAMS, Comité Centre et Sud, CRACVL/CA45
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Une bonne corrélation des besoins en eau calculés par l'OAD avec les observations terrain réalisées

	Une évaluation fiabilisée de la consommation en eau des 4 cultures porte-graines sur leur cycle végétatif et jusqu'au groupe de variétés pour les cultures de plants de pomme de terre (travaillé sur 2 ans) Production d'une fiche de synthèse par espèce travaillée
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2027 : 4 cultures porte-graines (2024-2028) + plants de pomme de terre (2024-2025)
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Thierry Bordin (CA45 / CRA CVL)
8. Partenariat	CRACVL / CA45 / FNAMS / SEMAE / Comité Centre et Sud
9. Coût total estimé	Total : 50 250 € • CA45 paramétrage : 27j (4.5j par espèce végétale) x 550€ = 14 850 € • FNAMS : (400 €/j) • 24j d'étude et de recherche de références sur les 4 espèces envisagées soit 24 = 9 600€ • 32j (8 espèces x 4jours) d'expérimentation sur le terrain soit 12 800€ • CCS expérimentation (430 €/j) : 20j = 8 600 € • CRA CVL animation : 2j/an soit 8j x 550€ = 4 400€
10. Aide Régionale	Total : 29 405 € • CA45 : 14 850 € x 50% = 7 425 € • FNAMS : 9 600€ x 50% = 4 800€ 12 800€ x 70% = 8 960€ • CCS : 8 600 x 70% = 6 020 € • CRA CVL : 4400 x 50% = 2 200 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE C : Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau pour sécuriser les productions de semences et plants	
Action C.2 : Mettre en place un appui technique collectif et les dispositifs spécifiques de pilotage de l'irrigation visant à optimiser l'utilisation de l'eau sur cultures estivales	
1. Contexte et problématique de la filière	Le changement climatique de ces dernières années et des projections du GIEC d'ici à 2050 occasionne des hausses de températures qui ont pour conséquence d'augmenter significativement le niveau d'ETP (évapotranspiration des cultures) rendant le recours à l'irrigation indispensable dans bien des cas. La question de l'eau étant un enjeu majeur pour le partage de cette ressource, il est aujourd'hui indispensable de mettre en place des outils de pilotage efficaces (OAD), couplés à la connaissance des besoins en eau des cultures (méthode du bilan hydrique). Ceci afin de mieux utiliser l'eau et préserver la ressource autant que faire se peut. Les cultures estivales présentes en région ont des besoins en eau répartis sur une période courte mais où les ETP sont les plus élevés. En échange de quoi, ces cultures offrent en revanche une très bonne capacité à fixer le carbone par une forte conversion en biomasse. Citons l'exemple de la filière Maïs semences en région Centre Val de Loire. Historiquement implantée depuis les années 1960 dans le sud de la région Centre Val de Loire (Dpt 41, 36, 37), la production de maïs semences représente aujourd'hui 6% des surfaces de multiplication de la région avec près de 3000 ha sur 115 exploitations. Ce réseau d'agriculteurs multiplicateurs qui perpétuent ce savoir-faire allant de la production, le contrôle en culture dans le respect de cahiers de charges strictes jusqu'à la transformation dans des usines en région (Blois et Reignac / Indre). Cette production très spécifique, nécessite à la fois savoir-faire humain, équipements spécifiques (semis, castration et récolte) et accès à l'eau. D'un point de vue agronomique, la production de maïs semences offre un intérêt dans la rotation tout en apportant de la valeur ajoutée, d'autant plus dans une zone où les cultures de printemps prédominent. Ainsi la région Centre Val de Loire représente 3% des surfaces d'une production nationale fortement exportatrice (60% exporté). Située au nord de la zone de production France, la région offre de nombreux avantages : - Permet de multiplier des variétés très précoces, - Représente une zone de production diversifiée pour les obtenteurs permettant de répartir le risque d'aléas climatiques, - Offre des isolements plus importants pour une garantie de pureté variétale. En outre la filière maïs semences emploie annuellement jusqu'à 1500 saisonniers (emploi étudiant souvent 1^{er} emploi pour des jeunes de la région) pour l'étape de castration ayant lieu sur juillet ainsi que 30 personnels techniques temporaires pour le contrôle en culture. En

	aval, les usines de triage /calibrage / conditionnement mobilisent un effectif d'environ 100 personnes. Néanmoins, on observe ces dernières années une baisse notable des surfaces de production de maïs semences qui sont passées de 3100 ha à 2150 ha en 3 ans (-30%) liée à la fois aux contraintes techniques, difficulté de renouvellement des générations, difficultés de recrutement de la MO saisonnière, impact du changement climatique et accès à l'eau.
2. Objectifs de la filière	A horizon 2028, l'ambition des professionnels est d'améliorer l'optimisation de l'eau d'irrigation en cultures estivales en atteignant 60% minimum des producteurs utilisant un OAD irrigation spécifique. Pour ce faire les objectifs de l'action sont : 1. Faire un état des lieux des pratiques existantes et évaluer les leviers d'économies d'eau potentielles. 2. Développer des référentiels techniques sur les besoins, en maïs semences par exemple. 3. A partir de ces nouvelles connaissances, paramétrer les Outils d'Aide à la Décision disponibles sur le marché. 4. Animer des groupes d'agriculteurs et permettre ainsi le transfert des bonnes pratiques et d'utilisation d'OAD pour un maximum des producteurs sur le périmètre des syndicats.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Malgré une conjoncture difficile, la volonté des producteurs est de maintenir le tissu de production, en développant l'accompagnement les agriculteurs multiplicateurs. Ceci conduira à l'embauche d'un animateur mutualisé entre les Syndicats PMS Touraine et Loir et Cher, avec les objectifs suivants : - Reporter les éléments du national aux producteurs - Accompagner les projets des producteurs - Représenter les producteurs auprès des pouvoirs publics - Réaliser des enquêtes économiques - Valoriser l'expertise du réseau sur des sujets stratégiques La question de l'eau est jugée comme un des enjeux majeurs de la filière de production de maïs semences. Aussi, les syndicats souhaitent mener une action spécifique sur la thématique de l'eau portée par son animateur en région avec la mise en place des actions suivantes : 1. Collecte des informations irrigation sur les différents bassins de production et déterminer les leviers d'économie potentiels. 2. Collaboration à la mise en œuvre des modèles irrigation dans les OAD disponibles sur le marché et en tester leur efficacité. 3. Organisation de réunions agriculteurs sur la thématique de la gestion de l'eau d'irrigation. 4. Diffusion des connaissances et déploiement des OAD Irrigation auprès des agriculteurs sous forme d'appui technique collectif.
4. Bénéficiaire de la subvention	Syndicats Producteurs de Maïs semences Touraine et 41
5. Indicateur(s) de résultats et	Rapport d'étude sur les pratiques irrigation en Maïs semences et leviers d'économie d'eau.

de indicateurs de suivi	Mise à disposition des modèles irrigation OAD auprès des producteurs Livrables pour la diffusion des références Réunions agriculteurs multiplicateurs % producteurs maïs semence utilisateurs d'OAD spécifique
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Syndicats Producteurs de Maïs semences Touraine et Loir-et-Cher
8. Partenariat	Syndicats Producteurs de Maïs semences Touraine et 41, CRACVL, Arvalis, Centre Sem, AXEREAL, autres ...
9. Coût total estimé	20 jours / an = 80 j = soit 33 000 € sur 3 ans 2 jours admin 5 jours réunions à l'appui technique collectif (3 j / an incluant préparation, réunion et compte-rendu) 13 jours étude données réseau, paramétrage et production de livrables La répartition des coûts est effectuée avec la répartition suivante : SPMS Touraine 75% SPMS Loir et Cher 25%
10. Aide Régionale	Total 16 500€ : 50% soit 16500€ soit 12 375 € SPMS Touraine et 4 215 € SPMS Loir et Cher
11. Participation autres financeurs	Autofinancement

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE D : Contribuer à la compétitivité de la filière	
Action D.1 : Accompagner les investissements des agriculteurs multiplicateurs	
1. Contexte et problématique de la filière	Certaines productions de semences sont exigeantes en termes de matériel spécifique, ce qui représente souvent des investissements importants. Ces exigences peuvent être un frein au développement des productions de porte-graine et plants dans la région.
2. Objectifs de la filière	Soutenir les agriculteurs multiplicateurs dans leurs investissements afin de répondre aux marchés, à l'évolution des conditions de production et ainsi permettre à la région Centre – Val de Loire de conserver son avantage compétitif en matière de production de semences.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Aides aux investissements individuels nécessaires : Seuls les matériels spécifiques à la filière légumes seront éligibles • Au démarrage d'une activité de production de semences ou plants, • Au démarrage d'une nouvelle production, • A l'amélioration d'une activité de multiplication, • A l'amélioration de la qualité des semences produites. <u>Liste des investissements éligibles</u> : voir la liste mise à jour à chaque appel à projet : - Tunnels pour productions sous abri - Matériel de préparation du sol (pour culture en billons) - Matériel d'équipement sur le tracteur (RTK cas du semis hybrides), - Matériel de semis ou plantation spécifiques - Matériel de localisation des fertilisants, - Matériel irrigation spécifique - Matériel d'épuration, d'écimage, de castration spécifiques - Filets « insectproof » ou « pollenproof » (investissement initial, pas le renouvellement) - Matériel de broyage spécifique (pour pommes de terre) - Matériel de préparation à la récolte, de récolte et de post-récolte spécifique (faucheuse, andaineuse, pick-up, récolteuse, arracheuse, épanouilleuse, benne ventilée, pallox pour les plants...), - Matériel de pré-nettoyage (pour espèces à petites graines : semences potagères ou fourragères) - Matériel et installation de séchage et stockage spécifiques - Matériel de contrôle de qualité (canne sonde, humidimètre, dessiccateur...) - Matériel nécessaire à l'utilisation d'Outils d'Aide à la Décision (stations météo connectées, sondes, achat logiciel...)

4. Bénéficiaire de la subvention	Les agriculteurs-multiplicateurs de semences ou plants de la région sous contrat avec un établissement semencier. Critères d'éligibilité : Exploitation agricole de la région Centre-Val de Loire (siège social en CVL) répondant à au moins l'une des conditions suivantes : • Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur • Être certifiée AB ; HVE ; SIQO ; Plante bleue • Être engagée dans un groupe dont le coeur de travail est la transition agroécologique : ○ Ferme du réseau DEPHY, ○ Membre d'un GIEE, ○ Membre d'un « groupe 30 000 », ○ Membre du programme « Herbe et Fourrages », ○ Adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ; • Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ; • Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes carbonées approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type DiaTerre ; • Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ». Avoir un contrat de prestation Chambres d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation ; - Adhérer au Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage caprin ; à la FNAMS ou au Comité Centre Sud ou être nouveau multiplicateur de semences ou multiplicateur de semences commençant une nouvelle production (nouvelle espèce) depuis moins de 5 années
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : - Maintien de l'avantage compétitif de la région Centre – Val de Loire Indicateurs de suivi : - Nombre d'entreprises soutenues financièrement - Nombre d'investissements par type de matériel
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028

7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	FNAMS / CRACVL
8. Partenariat	Structures membres du comité de filière
9. Coût total estimé	Coûts d'investissements estimés : 4 000 000 € sur les 4 années.
10. Aide Régionale	Projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 12 500 € HT; le montant d'investissement éligible est plafonné à 90 000 € HT. Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière : • 1 seul dossier pour le dispositif « SIAP – Modernisation des exploitations agricoles » Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 – investissements productifs, sous-dispositif « Modernisation des exploitations agricoles » du FEADER 2023-27 dans le cadre des cahiers des charges publiés par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027. Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du cahier des charges du Conseil régional, ces taux s'appliquent en fonction de la liste des investissements éligibles annexée au cadre d'intervention de la mesure précitée, inscrits dans chacun des CAP. • Taux de base d'aide : 30% (répartition 40% Région / 60% FEADER) • Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : ◦ +10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs, ◦ +10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO - Enveloppe Région : 400 000 € - FEADER : 600 000€
11. Participation autres financeurs	FEADER, Agences de l'eau, Conseils départementaux ayant signé une convention avec le Conseil Régional

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE D : Contribuer à la compétitivité de la filière	
Action D.2 : Accompagner les projets des Etablissements semenciers	
1. Contexte et problématique de la filière	La filière semences et plants est très attendue par les agriculteurs français et la société en général pour offrir des solutions pour permettre à l'agriculture de s'adapter au changement climatique et réussir la transition agro-écologique. Aussi la filière en région Centre Val de Loire est une filière forte et riche de ses nombreuses entreprises de production ou de recherche et développement qui œuvrent pour faire évoluer leurs pratiques, maintenir leur niveau de compétitivité tout en opérant la transition agro-écologique, la décarbonation, la mise en place de technologies innovantes et la production de solutions à destination des agriculteurs français et étrangers. A ce titre il est important que les entreprises qui représentent l'aval de la filière soient accompagnées dans leurs démarches de progrès. Le CAP Filière semences doit ainsi contribuer à s'adresser à ces acteurs sans lesquels la production de semences ne trouverait pas de débouché.
2. Objectifs de la filière	Accompagner les établissements semenciers de la région Centre Val de Loire dans leurs projets d'investissements et modernisation ou projets d'innovation afin de répondre aux marchés, à l'évolution des conditions de production et ainsi permettre à la région de conserver son avantage compétitif en matière de production de semences.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	1. Argumentaire sur les impacts investissements Ets semenciers et évaluation des besoins... 2. Réunion d'information et de sensibilisation auprès des différents financeurs de la région (Région CVL, DREETS, BPI France ...) afin de leur donner les clés pour mieux construire leur projet. 3. Développer une ingénierie de subvention au sein du CAP afin d'accueillir et accompagner les porteurs de projets dans la structuration et la recherche de financements publics ou privés
4. Bénéficiaire de la subvention	Les établissements semenciers
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	- Nombre de réunions et participants à une ou plusieurs réunions d'information sur les moyens de financer la modernisation et l'innovation au regard des objectifs de la région Centre Val de Loire mais également de tout autre type de financeurs. - Nombre de projets portés par les Entreprises semencières de la région qui ont pu bénéficier d'un soutien financier dans leur projet d'investissement.
6. Calendrier de mise en œuvre	2024 - 2028
7. Pilote de la mise en	SEMAE

œuvre de l'action	
8. Partenariat	SEMAE Centre, Région CVdL, DRAAF, DREETS, BPI, Banque des
9. Coût total estimé	SEMAE : 5 j / an sur 4 ans soit 11 000 € pour mémoire (mobilisés dans le cadre de l'animation CAP à destination de l'aval). Etablissements semenciers : 5 000 000 €
10. Aide Régionale	0 €
11. Participation autres financeurs	Autres directions région CVdL (économie, recherche...) DRAAF DREETS BPI Banque des Territoires / Caisse des dépôts

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE D : Contribuer à la compétitivité de la filière	
Action D.3 : Accompagner les Etablissements semenciers dans la recherche de nouvelles cultures adaptées pour demain	
1. Contexte et problématique de la filière	Le changement climatique, l'accès à l'eau, la transition agroécologique, les évolutions réglementaires sont autant de facteurs qui provoquent des modifications des schémas de production traditionnels au sein de la filière semences et plants qui n'échappe pas à la règle. Une des pistes d'adaptation à tous ces bouleversements peut être le développement de nouvelles cultures plus adaptées aux écosystèmes actuels et futurs. Nous voyons déjà apparaître des mouvements de productions issues du sud de la France et qui migrent dans nos régions. C'est le cas des cucurbitacées qui trouvent aujourd'hui d'excellentes conditions de culture en région Centre Val de Loire. C'est ce type de phénomène que la filière doit adresser et anticiper au mieux pour maintenir l'activité et le revenu des agriculteurs multiplicateurs et assurer le développement économique des entreprises semencières de la région. Aussi les membres du CAP souhaite mobiliser des moyens pour permettre aux acteurs économiques, pourvoyeurs d'offre de contrat de semences, d'imaginer les solutions pour demain.
12. Objectifs de la filière	L'objectif de cette action est d'accompagner les établissements semenciers dans leurs projets de mise en production de nouvelles espèces au regard de l'évolution des conditions de production et permettre à la région de conserver son avantage compétitif en matière de production de semences.
13. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Mise en place d'un dispositif de financement de projets collectifs « Innover pour favoriser la résilience des filières Semences et Plants en région Centre-Val de Loire ». Le dispositif permettra d'accompagner la mise en place de 2 projets sur la durée du CAP, ayant comme thématique le développement de nouvelles cultures sur le territoire régional. Les projets devront : • S'inscrire dans la thématique de ce dispositif • Être sur 2 ans maximum • Mobiliser au moins 2 partenaires de réseaux distincts (les entreprises sont acceptées) • Être innovant par rapport à ce qui se fait en région soit au niveau technologique (nouvelle culture) soit au niveau organisationnel (nouvelles filières) • Respecter un budget total minimum de 45.000€ (dont 50% d'aide)

	• Dans la mesure du possible, inclure des méthodes de co-cr��ation des solutions avec les producteurs r��gionaux (capacit�� du consortium �� impliquer des producteurs dans l'��laboration de solutions ou alternatives) • Permettre une diffusion des r��sultats aux producteurs de la r��gion notamment lors de journ��es techniques organis��es par la fili��re D��p��t des dossiers au fil de l'eau jusqu'�� ��puisement des cr��dits Les actions d'exp��rimentation fl��ch��es par ailleurs ne seront pas ��ligibles Un jury sera d��sign�� par le COFIL et avec l'accord de la R��gion Centre-Val de Loire et anim�� par VEGEPOLYS VALLEY pour ��valuer les candidatures. (Proposition de composition : pilote de l'action, animateurs CAPs, Conseil R��gional et expert si besoin) D.3.1 Ecriture du cadre d'intervention r��alis��e par le Conseil R��gional, V��g��polys Valley et la CRA CVL. Il pr��cisera les modalit��s de s��lection des projets, les moyens financiers disponibles ainsi que le calendrier et modalit��s de d��p��ts des candidatures. <i>WV : 1 jour</i> <i>CRA CVL : 1 jour</i> <i>SEMAE : 1 jour</i> D.3.2 Organisation et gestion du dispositif pour recenser les entreprises d��sireuses de tester de nouvelles esp��ces dans la r��gion. Accompagnement �� l'��laboration et au d��p��t des projets - Appui au rep��rage, �� l'��mergence et �� la conception du projet - Recherche de partenariat et de financements <i>WV : 1 jour/projet</i> <i>CRA CVL : 1 jour/projet</i> <i>SEMAE : 1 jour/projet</i> D.3.3 Mise en ��uvre des projets L'accompagnement financier pourra notamment comprendre : - Temps de coordination dans l'entreprise - R��alisation d'��tudes (faisabilit��, expertise, juridique) - Conseils, - Analyses - Exp��rimentations : - Investissements dans les exploitations agricoles : - Edition de documents de communication D.3.4 Pr��sentation des principaux r��sultats au sein du COFIL Les projets laur��ats et b��n��ficiaires devront pr��senter les principaux r��sultats finaux lors d'un COFIL.
14. B��n��ficiaire de la subvention	D.2.1 / D.2.2 / D.2.3 & 4 : Structure porteuse du projet s��lectionn��
15. Indicateur(s) de r��sultats et de indicateurs de suivi	- Nombre de projets retenus (objectif de 2) ; - Nombre de cultures test��es et mises en place
16. Calendrier de mise en ��uvre	2024 : constitution du jury, ��criture et ouverture du dispositif Sur la dur��e du CAP 2024/2028 : ��laboration, s��lection et d��roulement des projets au fil de l'eau

17. Pilote de la mise en œuvre de l'action	VEGEPOLYS VALLEY
18. Partenariat	SEMAE Centre, CRA CVL, Entreprises semencières de la région
19. Coût total estimé	Total : 105.500€ D.3.1 Ecriture du cadre d'intervention : Pour mémoire, temps animation : 1 jour * 3 personnes * 550€ maximum/j = 1,650€ (SEMAE : 1 jour ; <i>CRA CVL : 1 jour et VV : 1 jour</i>) D.3.2 Organisation et gestion du dispositif pour recenser les entreprises désireuses de tester de nouvelles espèces dans la région. Accompagnement à l'élaboration et au dépôt des projets Pour mémoire, temps animation : 3 jours par projet : 5 x 550€ maximum par jour x 2 projets = 4.950€ (1j/partenaire/projet) D.3.3 Mise en œuvre des projets : 105.500€ La typologie des dépenses éligibles sera détaillée dans le cahier des charges
20. Aide Régionale	TOTAL aide région : 52.750€ D.3.1 Aide dans le cadre de la convention annuelle VEGEPOLYS VALLEY avec la Région Centre-Val de Loire, et temps d'animation CAP SEMAE, CRA CVL D.3.2 Aide dans le cadre de la convention annuelle VEGEPOLYS VALLEY avec la Région Centre-Val de Loire, et temps d'animation CAP SEMAE, CRA CVL D.3.3 La typologie des dépenses éligibles et taux d'aide sera détaillée dans le cahier des charges.
21. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires Dans la mesure du possible, des synergies seront à trouver entre les différents financeurs quand le projet envisage de mobiliser plusieurs fonds. Autres directions région CVdL DRAAF DREETS BPI Banque des Territoires / Caisse des dépôts

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE D : Contribuer à la compétitivité de la filière	
Action D.4 : Mettre en place les partenariats et dispositifs facilitant le recrutement des acteurs de la filière	
1. Contexte et problématique de la filière	La région Centre - Val de Loire détient un nombre conséquent d'agriculteurs multiplicateurs, d'entreprises de la filière en sélection variétale, en production de semences (semenciers et agriculteurs multiplicateurs) et en distribution. Pour autant, celles-ci sont confrontées à des difficultés de recrutement. L'attractivité de la filière et le renouvellement des générations sont deux éléments liés et déterminants pour l'avenir de la filière en région. Le renouvellement des générations est effectivement à prendre en compte à tous les niveaux de la filière que ce soit en amont ou en aval. L'organisation de la filière semences et plants, bien que primordiale et aux confins des autres filières de production végétale, est finalement assez peu connue et peu renvoyer une image complexe. Le renouvellement des générations d'agriculteurs multiplicateurs est un enjeu majeur pour la filière qui doit mettre en œuvre des dispositifs de parrainage / tutorat pour assurer le transfert de savoir-faire aux nouveaux entrants. Par ailleurs La diversité des métiers, des opportunités et des services rendus par la filière sont des atouts pour les personnes à la recherche d'emploi ce pourquoi il est important de déployer des outils participant à leur formation ou la mise en relation avec les entreprises du secteur.
2. Objectifs de la filière	Faciliter le renouvellement des agriculteurs multiplicateurs et le recrutement du personnel au sein des entreprises semencières (usine, centre de recherche). Contribuer à la formation du futur personnel.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Cible : jeunes agriculteurs, agriculteurs en recherche de diversification, apprenants, personnes en recherche d'emploi ou reconversion, ... - Création ou animation de groupements d'employeurs AMS en local et création de boucles saisonnières - Création de groupes de parrainage (Pomme de terre et autres espèces) - Collaboration avec les établissements agricoles de la région afin d'insérer des modules sur la filière semence et plant en formation initiale. - Création de formations grâce à des dispositifs de financement. Par ex., projet de création d'un Bachelor Agro option semences au lycée de La Saussaye, projet de formation triage et conditionnement avec le dispositif Ocapiat - Création d'un « job board » spécifique à la filière semences et plants

4. Bénéficiaire de la subvention	SEMAE / Comité Centre et Sud
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : - Avancement des projets - Réalisation des projets Indicateurs de suivi : - Nombre d'actions réalisées
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	SEMAE Centre
8. Partenariat	SEMAE Centre, Ets enseignement agricole, APECITA, France Travail, Comité Centre et Sud, FNAMS
9. Coût total estimé	Total : 39 200 € SEMAE : 10 j / an sur 4 ans = 22 000 € CCS (430 €/j) : 10 j / an sur 4 ans = 17 200 €
10. Aide Régionale	50% soit 19 600 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE E : Animer les acteurs de la filière et communiquer sur ses enjeux et l'attractivité de ses métiers	
Action E.1 : Communication cible futurs collaborateurs de la filière	
1. Contexte et problématique de la filière	La région Centre - Val de Loire détient un nombre conséquent d'entreprises de la filière en sélection variétale, en production de semences (semenciers et agriculteurs multiplicateurs) et en distribution. Pour autant, celles-ci sont confrontées à des difficultés de recrutement. L'attractivité de la filière et le renouvellement des générations sont deux éléments liés et déterminants pour l'avenir de la filière en région. Le renouvellement des générations est effectivement à prendre en compte à tous les niveaux de la filière que ce soit en amont ou en aval. L'organisation de la filière semences et plants, bien que primordial et aux confins des autres filières, est finalement assez peu connue et peu renvoyer une image complexe. La diversité des métiers, des opportunités et des services rendus par la filière sont des atouts pour les apprenants ce pourquoi renforcer la communication sur les métiers et la filière en région Centre - Val de Loire permettra de recruter de nouveaux talents.
2. Objectifs de la filière	Communiquer sur les nombreuses opportunités de la filière
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Public cible : tous les apprenants, personnes à la recherche d'emploi - Réalisation d'interventions lors des formations pour présenter la filière semences et plants, son organisation, la diversité des métiers et les opportunités - Proposition de supports pédagogiques : création de concours orientés en fourragères, couverts végétaux, ... permettant aux professeurs d'avoir un support pour leurs cours en lien avec le programme actuel et de présenter la diversité de la filière - Communication lors d'événements grand public et professionnels à destination des apprenants : promotion des différents métiers ainsi que formations et dispositifs de formation adulte - Collaboration à des actions de promotion des métiers de la filière et dispositifs de formation. Ex : actions de visite des établissements semences avec France Travail, actions de communication avec l'Apecita, ... - Promotion de la filière semences et plants auprès du réseau d'organismes et de conseillers auprès des personnes en reconversion - Futurs agriculteurs - multiplicateurs : action de sensibilisation et de promotion de la filière auprès des chambres d'agriculture et des centres de gestion - Actions de communication des postes saisonniers de la filière (sélection, production, castration, ...) - Collaboration avec les autres acteurs de la filière agricole afin de développer des actions de communication auprès des

	collégiens et lycéens. Ex : ouverture du stage découverte de 2 ^{nde} , ...
4. Bénéficiaire de la subvention	SEMAE
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : - Avancement des projets - Réalisation des projets ou action de communication Indicateurs de suivi : - Nombre d'interventions réalisées - Nombre d'action de communication - Nombre de nouveaux contacts réalisés, nouvelles cibles touchées
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	SEMAE Centre
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	3 personnes mobilisées sur un total de 40 jours / an soit 88 000 € sur 4 ans.
10. Aide Régionale	0 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE E : Animer les acteurs de la filière et communiquer sur ses enjeux et l'attractivité de ses métiers	
Action E.2 : Communication cible grand public	
1. Contexte et problématique de la filière	La région Centre - Val de Loire est une région fortement diversifiée avec pas moins de 90 espèces produites. Il s'agit de la première région de France en production de semences fourragères et gazons, de semences potagères et la deuxième région en production de semences de céréales. La région Centre est également la première région en production de semences biologiques. De nombreuses entreprises en sélection, multiplication, production et distribution sont également implantées dans la région et participent activement à la vie du territoire. Elles représentent également la contribution de toute la filière pour participer à la souveraineté alimentaire, les semences étant à la base de toutes les productions. Cette image d'excellence et de contribution au maillage du territoire n'est pas assez connue du grand public ce qui engendre un désintéressement de nos sujets et parfois des <i>a priori</i> erronés.
2. Objectifs de la filière	Communiquer sur la filière auprès du grand public
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Participation à des salons dits « grand public » régionaux : JNA, Ferme Expo Tours, ... - Communication sur les réseaux sociaux afin de présenter la filière
4. Bénéficiaire de la subvention	SEMAE
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Nombre de participation à des événements Nombre d'action de communication (articles, posts, ...) réalisées
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	SEMAE
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	3 personnes mobilisées à raison de 80 jours par an soit 176 000 € sur 4 ans.
10. Aide Régionale	0€
11. Participation autres financeurs	

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE E : Animer les acteurs de la filière et communiquer sur ses enjeux et l'attractivité de ses métiers	
Action E.3 : Communication vers la cible acteurs de la filière	
1. Contexte et problématique de la filière	De nombreux acteurs et nombreuses entreprises sont présents en région Centre - Val de Loire : près de 20 stations de sélection, plus de 2000 agriculteurs – multiplicateurs, plus de 30 entreprises de production (et plus de 100 entreprises qui produisent en région), plus de 2000 distributeurs. L'atout de cette filière est la synergie qui la compose : bien que ces entreprises soient concurrentes, elles ont conscience que la collaboration entre elles est essentielle pour leur développement. Pour cela, des opportunités de mises en relation sont nécessaires afin que le dialogue et la coopération aient lieu. La communication auprès des acteurs des différents services qui peuvent leur être apportés est primordiale, d'autant plus pour les « nouveaux entrants ».
2. Objectifs de la filière	Fédérer les acteurs de la filière
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Cible : tous les acteurs de la filière Organisation de divers événements : - Aide à l'organisation d'événements filière : financement de frais logistiques liés à l'organisation de l'évènement ((location de la salle, intervenant ...) subventionnés à hauteur de 50% dans la limite de 4000€ par évènement - o Journée régionale, conférences / visites = 1 événement sur la durée du CAP minimum - o Forum CAP pour mettre en relation les agriculteurs et les établissements semenciers = 1 événement sur la durée du CAP minimum - Journée de restitution AXE CLIMAT = 1 journée - Journée de restitution AXE EXPERIMENTATION = 1 journée - Rencontre Elu région = 1 journée - Organisation de journées de promotion des outils déployés par l'interprofession auprès des services RH des entreprises de la filière - Nouveaux acteurs de la filière : présenter la filière et les services disponibles
4. Bénéficiaire de la subvention	SEMAE Centre, FNAMS, CRA CVL, CCS, ARDEAR...
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : - Evolution du nombre d'agriculteurs – multiplicateurs - Nouvelles collaborations entre entreprises Indicateurs de suivi : - Nombre d'action de communication réalisées

	- Nombre de nouveaux acteurs rencontrés - Nombre d'inscription des entreprises sur le « job board »
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	SEMAE Centre
8. Partenariat	SEMAE Centre, CRA CVL, FNAMS, CCS, autre ...
9. Coût total estimé	TOTAL : 64 700€ SEMAE : 3 jours x 2 personnes x 4 ans = 13 200 € (<i>pour mémoire</i>) FNAMS : 4 jours / an x 4 ans = 8 800 (<i>pour mémoire</i>) CRA CVL : 4 jours / an x 4 ans = 8 800 € (<i>pour mémoire</i>) CCS : 3 jours / an x 4 ans = 6 600 € (<i>pour mémoire</i>) Frais d'organisation d'événement filière en région : 30 000 €
10. Aide Régionale	Total : 15 000€ Frais d'organisation d'évènement filière : 50% soit 15 000 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des structures

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE E : Animer les acteurs de la filière et communiquer sur ses enjeux et l'attractivité de ses métiers	
Action E.4 : Communication d'influence auprès des décisionnaires en région Centre Val de Loire	
1. Contexte et problématique de la filière	La filière Semence et Plants fait partie de la chaîne alimentaire pour les productions végétales et s'inscrit donc dans une démarche de la semence à l'assiette. C'est à ce titre un maillon essentiel de la souveraineté alimentaire de notre pays. Aussi, au regard des nombreux enjeux de compétitivité, d'environnement, d'agroécologie, de lutte contre le réchauffement climatique, d'eau, d'énergie et de décarbonation, la filière semence doit s'interroger sur son impact, faire évoluer ses pratiques et être pourvoyeuse de solutions. Il est donc essentiel que nos décideurs politiques en local (députés, sénateurs, élus région et départements) ainsi que l'administration soient sensibilisés aux questions et préoccupations des acteurs de la filière. Pour cela, un collectif régional SEMAE rassemblant un collège d'acteurs de la région (agriculteurs multiplicateurs, établissements semenciers, obtenteurs) est organisé afin de porter la voix de la filière auprès des pouvoirs publics de la région.
2. Objectifs de la filière	Constituer un groupe d'animation action influence nommé Collectif régional Centre Val de Loire. Organiser des rencontres / visites régulières avec les élus locaux afin de présenter la filière, les enjeux et favoriser les initiatives visant à maintenir la position de la filière au niveau France et à l'international.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- 3 réunions du Collectif régional par an. - Plan d'action de communication d'influence - Rencontres élus - Visite d'entreprises en région - Diffusion d'une plaquette CAP avec les chiffres de la filière et argumentaire de promotion
4. Bénéficiaire de la subvention	SEMAE Centre
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	- Nombre de réunions du Collectif régional - Nombre de rencontre élus locaux, administration régionale - Plaquette de communication / diffusion
6. Calendrier de mise en œuvre	2024 - 2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	SEMAE Centre
8. Partenariat	SEMAE Centre, CRA CVL

Annexe 2

9. Coût total estimé	Total estimé : 22 jours par an x 550€ x 4 ans = 48 400 € - Animation réunions Collectif régional : 3 réunions x 2 personnes x 3 jours = 18 jours - Organisation visites / rencontres Elus : 4 rencontres x 1 jour = 4 jours
10. Aide Régionale	0€
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des structures

CAP Semences et Plants 4G (2024-2028)	
AXE E : Animer les acteurs de la filière et communiquer sur ses enjeux et l'attractivité de ses métiers	
Action E.5 : Pilotage global du programme d'actions	
1. Contexte et problématique de la filière	Afin de garantir la cohérence du nouveau CAP filière, une transversalité entre les acteurs et une bonne discussion des informations sur les actions et les dispositifs d'accompagnement, une communication interne au sein de la filière sera mise en place. L'ensemble des membres du COFIL seront porteurs et acteurs pour promouvoir les actions du CAP auprès des différents partenaires et des entreprises de la filière.
2. Objectifs de la filière	Informers les producteurs et les conseillers des projets de la filière et des orientations données dans le CAP. Construire une identité filière « Semences et Plants » afin que celle-ci soit reconnue. Développer la visibilité de la filière semences et plants en région Centre – Val de Loire (la filière, ses métiers, le projet CAP Filière, l'identité « semences » de la région, etc.) par l'organisation de journées de promotion de la filière. Mettre à jour et déployer les différents outils de communication. Renforcer la dynamique et la cohésion de la filière.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Organisation d'une journée de signature du CAP et réalisation d'une <u>plaquette de communication</u> à destination des producteurs (informations générales sur le projet) et techniciens (informations précises sur les actions). <i>Conception, impression et diffusion</i> <i>Temps animation : 5j/structure : FNAMS / SEMAE / CRA CVL – pour mémoire</i> <i>Frais logistiques (communication, traiteur, salle...)</i> Bilan mi-parcours et séminaire préparation du CAP 5G Faire une étude sur la filière Semences CVL : surfaces de production, nombre de multiplicateurs, etc Données récentes remises à jour avant le CAP 5G <i>Animation d'un séminaire en vue de la préparation du CAP 5G</i> <i>Frais de prestation : étude + animation CAP</i> <i>Frais logistique (salle, repas...) : séminaire 5G</i> Encadrement d'un stagiaire de 6 mois Faire le bilan du CAP 4G et lancer le prochain par la réalisation du diagnostic, travail sur les enjeux, discussions d'élaboration auprès des partenaires, Pilotage global du CAP : coordination générale, suivi des demandes de subvention, animation d'actions, COFILs, COTECH...

4. Bénéficiaire de la subvention	FNAMS / CRACVL / SEMAE
5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat - Tenue de la signature du CAP - Tenue d'un séminaire préparatoire au CAP 5G - Réalisation du travail demandé - Mise en œuvre des actions Indicateurs de suivi - Réalisation d'une journée de signature, nombre de participants, ... - Création d'une plaquette et d'outils de communication, nombre de participants - Réalisation du bilan et séminaire préparatoire au CAP 5G - Nombre de partenaires sollicités, rédaction du diagnostic de filière - Bilans annuels
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	FNAMS / CRACVL / SEMAE
8. Partenariat	Implication de l'ensemble des acteurs du CAP obligatoire
9. Coût total estimé	TOTAL = 14 600 € Journée de signature : conception, impression et envois de la plaquette, kakémonos, frais de logistique : 4 000 € Séminaire de préparation du CAP 5G : intervenant, logistique... : 4000€ Encadrement d'un stagiaire de 6 mois Stage ingénieur 6 mois : 6 600 € - 700€/mois * 6 mois = 4 200€ - Bureau, frais de déplacement = 400€/mois * 6 mois = 2 400€
10. Aide Régionale	TOTAL = 9 300€ Journée de signature du CAP : aide Région 100 % soit 4 000 € Séminaire CAP 5G : aide Région 50 % soit 2 000 € Stagiaire : aide Région 50 % soit 3 300 € Pour rappel, le pilotage global du CAP est financé dans le cadre de l'animation des filières par le Conseil Régional via une convention annuelle avec les structures animatrices.

11. Participation autres financeurs	Structures co-animatrices
---	---------------------------

Maquette financière CAP'filère Semences et Plants 4G

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	COORDINATE UR	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE FINANCEMENT REGION	Subvention Région	FEADER
AXE A : Evaluer les effets du changement climatique pour permettre à la filière de s’adapter et atténuer ses impacts						
Action A.1 : Modéliser le climat de demain pour adapter l’assolement régional et les itinéraires techniques	Evaluer l’impact que le changement climatique aura sur les productions de semences et plants et faire de la prospective pour adapter l’assolement régional	Pilote : FNAMS	12 000	Fiches vulnérabilité, nouvelles cultures, prospectives, veille et paramétrage sur les outils FNAMS	6 000 €	
			5 160	Fiches vulnérabilité et paramétrage sur les outils CCS	2 580 €	
			11 000	Modélisations besoins en eau CRACVL + livrets	5 500 €	
			6 600	Prospective SEMAE	3 300 €	
			34 760	Total demande Région	17 380 €	0 €
Action A.2 : Etude de l’impact du changement climatique sur les cycles des bio-agresseurs	Evaluer l’impact du changement climatique sur les bio agresseurs préjudiciables en production de semences et plants	Pilote : VEGEPOLYS	5 500	Sollicitation des partenaires, aide au montage du projet VEGEPOLYS	0 €	0 €
			4 400	Participation aux groupes de travail FNAMS	0 €	0 €
			4 400	Participation aux groupes de travail CCS	0 €	0 €
			4 400	Participation aux groupes de travail SEMAE	0 €	0 €
			18 700	Total demande Région	0 €	0 €
Action A.3 : Evaluer le Bilan Carbone des productions de semences et plants	Faire le bilan carbone des productions de semences et plants pour pouvoir identifier et évaluer des leviers d’atténuation adaptés à ces cultures.	Pilote : FNAMS	7 200	Veille sur les outils, paramétrage, bilans carbonés FNAMS	3 600 €	
			6 020	Paramétrage et bilan culture CCS	3 010 €	
			13 220	Total demande Région	6 610 €	0 €
Action A.4 : Modulation de la température de stockage de variétés de plants de pomme de terre	Expérimenter différentes températures de conservation longue durée pour les plants de pommes de terre.	Pilote : CCS	26 400	Expérimentation stockage CCS	18 480 €	
			26 400	Total demande Région	18 480 €	0 €
Action A.5 : Production de plants de pomme de terre au plus proche des utilisateurs	Sensibiliser les opérateurs commerciaux pour produire du plant de pommes de terre local pour la filière pomme de terre (conso / industrie) de la région Centre pour limiter l’impact sur l’environnement.	Pilote : CCS	11 000	Argumentaire et rencontres d'opérateurs CCS	5 500 €	
			11 000	Total demande Région	5 500 €	0 €
TOTAL AXE A			104 080	TOTAL DEMANDE REGION	47 970 €	0 €
AXE B : Acquérir des connaissances pour appuyer la filière dans sa transition agro écologique tout en renforçant la biodiversité						
Action B.1 : Mobiliser des leviers d’actions à travers des ateliers de co-conception de systèmes pour appuyer la filière dans sa transition agro éco	Organiser des ateliers de coconception pour identifier des leviers alternatifs et des aménagements paysagers sur certaines productions de semences et plants en impasses techniques	Pilote : FNAMS / H&T	600	Pilotage de l'action FNAMS	300 €	
			825	Pilotage de l'action H&T	413 €	
			3 200	Ateliers FNAMS	1 600 €	
			4 400	Ateliers H&T	2 200 €	
			4 000	Intervenant extérieur et frais divers (salle)	0 €	
			13 025	Total demande Région	4 513 €	0 €
			6 400	Pilotage de l'action FNAMS	3 200 €	
			8 800	Pilotage de l'action H&T	4 400 €	

Action B.2 : Compatibilité d'infrastructures agroécologiques avec les productions de semences et plants régionales	Expertiser et-ou adapter les mélanges jachères existants (annuelles et pérennes) et évaluer leur intérêt pour les productions de semences et plants, et notamment leurs impacts sur la biodiversité et les auxiliaires	Pilote : FNAMS / H&T	1 600	Etude couverts (biblio + expertise) FNAMS	800 €	
			2 200	Etude couverts (biblio + expertise) H&T	1 100 €	
			16 000	Expérimentation FNAMS	11 200 €	
			22 000	Expérimentation H&T	15 400 €	
			9 600	Stagiaires M1	6 720 €	
			16 500	Identification LEE	11 550 €	
			600	Valorisation projet FNAMS	300 €	
			825	Valorisation projet H&T	413 €	
			84 525	Total demande Région	55 083 €	0 €
Action B.3 : Incidence de l'environnement sur la production de semences d'oignon	Mieux connaître les insectes pollinisateurs qui participent à la pollinisation de l'oignon et évaluer la part de l'abeille domestique dans la pollinisation / Évaluer l'impact de l'environnement sur la fréquentation en insectes des parcelles d'oignon et sur le rendement grainier / Tester des dispositifs en faveur des insectes pollinisateurs identifiés au cours des premières années de l'action afin de les favoriser	Pilote : FNAMS	2 400	Pilotage FNAMS	1 200 €	
			800	Bibliographie FNAMS	400 €	
			19 200	Expérimentation FNAMS	13 440 €	
			14 850	Expérimentation H&T	10 395 €	
			1 800	Analyses laboratoire FNAMS	1 260 €	
			600	Valorisation projet FNAMS	300 €	
			825	Valorisation projet H&T	413 €	
			40 475	Total demande Région	27 408 €	0 €
Action B.4 : Mettre au point des itinéraires techniques innovant pour pérenniser la filière en région Centre Val de Loire	Mettre en place des expérimentations pour développer des techniques alternatives, utilisables en Agriculture Conventionnelle et en Agriculture Biologique. Les priorités portent sur les nouvelles techniques d'implantation, les moyens de lutte alternative, l'optimisation et le pilotage des intrants ou encore la santé des plantes.	Pilote : FNAMS	180 000	Expérimentation FNAMS / CCS/HetT	126 000 €	
			180 000	Total demande Région	126 000 €	0 €
Action B.5 : Développer et animer le réseau régional des semences paysannes	Développer les expérimentation sur de nouvelles espèces : semences fourragères, engrais verts	Pilote : ARDEAR	4 400	coordination de l'action ARDEAR	2 200 €	
			4 400	expérimentation ARDEAR		
			66 000	expérimentation ARDEAR	3 080 €	
			26 000	expérimentation par les paysans	0 €	
			26 000	travail avec chercheur	18 200 €	
			26 000	organisation des rencontres	0 €	
			4 400	rédaction cahier des charges/ choix du prestataire - ARDEAR	0 €	
			16 000	prestation/gestion outil	0 €	
			11 000	administration du site + création des outils en lien (cartographie et répertoires)	5 500 €	
8 800	coordination + action ARDEAR	0 €				

promouvoir les semences paysannes, animer et coordonner les réseaux			39 600	travail animation ADEAR	0 €	
			4 000	frais de déplacement	0 €	
210 600				Total demande Région	28 980 €	0 €
TOTAL AXE B			528 625	TOTAL DEMANDE REGION	241 983 €	0,00
AXE C : Améliorer l’efficience de l’utilisation de l’eau pour sécuriser les productions de semences et plants						
Action C.1 : Acquérir ou valoriser de nouvelles connaissances sur les besoins en eau des cultures en production de semences et adapter les outils d’aide à la décision	Développer des référentiels techniques sur les besoins en eau de nouvelles cultures en production de semences et paramétrer des OAD accessibles au plus grand nombre d'AMS	Pilote : CRACVL	9 600	paramétrage et biblio FNAMS	4 800 €	
			12 800	test OAD au champs	8 960 €	
			8 600	Actions CCS	6 020 €	
			14 850	Action CRACVL	7 425 €	
			4 400	pilotage CRACVL	2 200 €	
			50 250	Total demande Région	29 405 €	0 €
Action C.2 : Mettre en place un appui technique collectif et les dispositifs spécifiques de pilotage de l'irrigation visant à optimiser l'utilisation de l'eau	Faire un état des lieux des pratiques existantes et évaluer les leviers d’économies d’eau potentielles, développer des référentiels techniques sur les besoins s et paramétrer des Outil d'Aide à la Décision sur la marché. Animer des groupes d’agriculteurs pour permettre ainsi le transfert des bonnes pratiques et d’utilisation d’OAD.	Pilotes : SPMS Touraine et 41	8 250	Etude, paramétrage, livrables SPSM 41	4 125 €	
			24 750	Etude, paramétrage, livrables SPSM Touraine	12 375 €	
			33 000	Total demande Région	16 500 €	0 €
TOTAL AXE C			83 250	TOTAL DEMANDE REGION	45 905 €	0 €
AXE D : Contribuer à la compétitivité de la filière						
Action D.1 : Accompagner les investissements des agriculteurs multiplicateurs	Soutenir les agriculteurs multiplicateurs dans leurs investissements afin de répondre aux marchés, à l’évolution des conditions de production et ainsi permettre à la région Centre – Val de Loire de conserver son avantage compétitif en matière de production de semences.	Pilote : FNAMS / CRACVL	4 000 000	Aides aux investissements AMS	400 000 €	600 000 €
			4 000 000	Total demande Région	400 000 €	600 000 €
Action D.2 : Accompagner les investissements des Etablissements semenciers	Accompagner les établissements semenciers de la région Centre Val de Loire dans leurs investissements afin de répondre aux marchés, à l’évolution des conditions de production et ainsi permettre à la région de conserver son avantage compétitif en matière de production de semences.	Pilote : SEMAE	11 000	Accompagnement des ETS SEMAE	0 €	
			5 000 000	Aides aux investissements ETS	0 €	
			5 011 000	Total demande Région	0 €	0 €

Action D.3 : Accompagner les Etablissements semenciers dans la recherche de nouvelles cultures adaptées pour demain	Accompagner les établissements semenciers de la région Centre Val de Loire dans leurs projets de mise en production de nouvelles espèces	Pilote : SEMAE	100 000	Projets ETS	50 000 €	
			5 500	suivi du dossier ETS semenciers	2 750 €	
			105 500	Total demande Région	52 750 €	0 €
Action D.4 : Mettre en place les partenariats et dispositifs facilitant le recrutement des acteurs de la filière	Faciliter le renouvellement des agriculteurs multiplicateurs et le recrutement du personnel au sein des entreprises semencières, contribuer à la formation du futur personnel.	Pilote : SEMAE	22 000	Animation + parrainage SEMAE	11 000 €	
			17 200	Parrainage CCS	8 600 €	
			39 200	Total demande Région	19 600 €	0 €
TOTAL AXE D			9 155 700	TOTAL DEMANDE REGION	472 350 €	600 000 €
AXE E : Animer les acteurs de la filière et communiquer sur ses enjeux et l'attractivité de ses métiers						
Action E.1 : Communication cible futurs collaborateurs de la filière	Communiquer sur les nombreuses opportunités de la filière pour les apprenants, les personnes à la recherche d'emploi	Pilote : SEMAE	88 000	Actions de communication SEMAE	0 €	
			88 000	Total demande Région	0 €	0 €
Action E.2 : Communication cible grand public	Communiquer sur la filière auprès du grand public (salons, réseaux sociaux, JNA "made in semences" ...)	Pilote : SEMAE	176 000	Actions de communication SEMAE	0 €	
			176 000	Total demande Région	0 €	0 €
Action E.3 : Communication cible acteurs de la filière	Communiquer sur la filière auprès des acteurs de la filière (forums, job board, conférences, journées régionales...)	Pilote : SEMAE	13 200	Actions de communication SEMAE	0 €	
			8 800	Actions de communication FNAMS	0 €	
			6 600	Actions de communication CCS		
			8 800	Actions de communication CRACVL		
			30 000	Journées régionales (forums, journées restitutions, ...)	15 000 €	
			67 400	Total demande Région	15 000 €	0 €
Action E.4 : Communication d’influence auprès des décideurs en région Centre Val de Loire	Constituer un groupe d’animation action influence nommé Collectif régional Centre Val de Loire et organiser des rencontres / visites régulières avec les élus locaux afin de présenter la filière, les enjeux et favoriser les initiatives visant à maintenir la position de la filière au niveau France et à l’international	Pilote : SEMAE	48 400	Animation des réunions / Organisation de visites d'élus SEMAE	0 €	
			48 400	Total demande Région	0 €	0 €
Action E.5 : Pilotage globale du programme d'actions	Piloter et animer le CAP	Pilote : FNAMS	4 000	Journée de signature	4 000 €	
			4 000	Séminaire CAP5G	2 000 €	
			6 600	Stagiaire de fin de CAP (bilan / diagnostic)	3 300 €	
			14 600	Total demande Région	9 300 €	0 €

TOTAL AXE E	394 400	TOTAL DEMANDE REGION	24 300 €	0 €
TOTAL	10 266 055		832 508 €	600 000 €

Annexe 4
FICHE D'ANALYSE DU CAP « SEMENCES ET PLANTS » 2024/2028 au regard de l'objectif
prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique »

Critère d'évaluation	Note de 0 à 3, avec 0=non traité, 1=insuffisant, 2=satisfaisant, 3=complet/bien traité
Diagnostic	
Le diagnostic traite l'ensemble des enjeux identifiés pour l'agriculture de la région sur les trois dimensions : 1-Problématiques technico-économiques et transition agro-écologique, 2- Attractivité et renouvellement des générations, 3- Réponses aux attentes sociétales ou justifie pourquoi certains sujets ne sont pas traités	3-
Le diagnostic a mobilisé de façon adéquate les données et informations disponibles (données statistiques officielles, études, etc.)	3-
Les points faibles, points forts et leviers d'action sont clairement identifiés et découlent logiquement des données et informations présentées	3-
Le diagnostic précise de façon claire les modalités selon lesquelles la concertation a été organisée pour les différentes phases de l'élaboration du projet de filière (diagnostic, identification et priorisation des besoins, élaboration du programme d'action)	3 – Ces éléments sont rassemblés dans les documents diagnostic et stratégie de la filière.
Les différents types de production (espèces et modes de production) et maillons de la filière (production agricole ou forestière, transformation, commercialisation, formation) ont pu participer à la concertation . Le cas échéant l'absence de certaines parties prenantes est justifiée	3- L'élaboration du projet s'est appuyée sur différents type de concertation qui ont permis aux différents acteurs d'être mobilisés et prendre part à tout ou partie des travaux.
Stratégie	
Les enjeux identifiés pour élaborer la stratégie sont cohérents avec le diagnostic et les priorités régionales	3-
Les enjeux sont priorisés et le processus de priorisation est expliqué (notation, concertation ...)	3-
La stratégie est cohérente avec le diagnostic et les enjeux .	3-
Les enjeux de transition agro-écologique et climatique sont clairement identifiés et la stratégie fixe des objectifs quantifiés pour répondre à ces enjeux.	3- Les enjeux de transition agro-écologique et climatiques sont clairement identifiés. 2 – Les objectifs quantifiés ont été définis pour certain des enjeux identifiés
Plan d'actions	
Les actions sont pertinentes pour mettre en œuvre la stratégie et cohérentes entre elles.	3-
Les actions contribuent à favoriser une dynamique collective (contenu des actions, critères de sélection incitant aux démarches collectives pour les investissements, partenariats, ...)	3-
Les enjeux de transition agro-écologique et climatique sont clairement identifiés et le plan d'action a fixé des objectifs quantifiés pour répondre à ces enjeux de transition agro-écologique et climatique .	3- Les enjeux de transition agro-écologique et climatiques sont clairement identifiés 3-Le plan d'actions a décliné en fonction de actions des objectifs de réduction de l'impact environnemental de la filière.

